

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1573

22 juin 2012

SOMMAIRE

Abari S.A.	75465	SGG S.A.	75498
Amundi Capital	75462	Sicav Patrimoine Investissements	75498
CENSI Holding B S.à r.l.	75498	Siitnedif Tordesillas SICAV	75462
Ebuzzing	75467	Sixa Invest S.A.	75499
ECI Finance S.A.	75458	Skywheeler S.à r.l.	75463
K-Line S.à r.l.	75502	Soado S.à r.l.	75501
Mars Propco 8 S.à r.l.	75463	Société civile immobilière DUE DONNE	75463
Plantco Holding S.A.	75500	Société Electrique de l'Our	75464
Rackman SA	75458	Société Générale Securities Services Lu- xembourg	75464
Randstad Interim S.A.	75459	Société Luxembourgeoise de Restauration et d'Hôtellerie	75460
Reco-Med S.à r.l.	75460	Söderberg Investments S.A.	75502
Retarder International S.A.	75460	Solar Boyz	75463
Ricci S.A.	75460	Solden SA	75501
Rotarex S.A.	75460	Sonora Invest S.A.	75501
Royale Neuve II S.à r.l.	75458	Soparnea S.A.	75464
Royalty Opportunities Feeder S.A.	75461	Space Lux	75501
Rural Impulse Fund S.A., SICAV-FIS	75458	Space Lux	75464
SAF-Holland S.A.	75465	SPX Luxembourg Holding Company	75459
Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l.	75465	Stinvest	75502
Savrow Holdings S.A.	75465	Sublim Investments S.A.	75498
Schneider Landschaftsbau G.m.b.H.	75496	Sunrise Holdings S.à r.l.	75465
Sculptor PREO S. à r.l.	75461	TA EU Acquisitions III S.à r.l.	75500
Sculptor PREO S. à r.l.	75462	TA EU Acquisitions II S.à r.l.	75496
Sea Technology S.A.	75496	The Roman Square S.A.	75502
Sedna Europe	75496	Torisa S.à r.l.	75504
Selector Management Fund	75466	VALARTIS FUNDS (Lux. I)	75497
Semerca Investments S.A.	75497	YCAP Asset Management (Europe)	75459
Semnon SA	75497	Zenit Multistrategy Sicav	75461
Sfumato S.à r.l.	75462		
SGG S.A.	75497		

Royale Neuve II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 500.000.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 136.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L -1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012059698/14.

(120083419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

ECI Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.681.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 21 mai 2012

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 21 mai 2012:

- d'accepter la démission de Mr. Etienne Alexandre Cadosch et Mr. Miche! Charles Creton comme administrateurs de classe B de la Société avec effet au 21 mai 2012; et

- de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de classe B de la Société, avec effet au 21 mai 2012, et ce jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2013:

* M. Silano de Bortoli, administrateur, né le 28 février 1950 à Boussu (Belgique), résidant au 48, Jardins de l'Abbaye, 7330 Saint Ghislain, Belgique; et

* M. Roman Kamir, administrateur, né le 14 Octobre 1946 à Montrozier (France), résidant au 16, rue du Pré Aux Clercs, 75007 Paris, France.

Certifié conforme

Pour ECI FINANCE S.A.

SGG S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012060710/22.

(120085650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Rural Impulse Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.002.

Extrait des résolutions prises par le Comité de Surveillance au 1^{er} octobre 2011

Le Comité prend note de la démission de Mme Marie-Paule CLAES en tant que membre du Conseil de Surveillance

Certifié conforme et sincère

Pour RURAL IMPULSE FUND S.A., SICAV-FIS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012059701/13.

(120084039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Rackman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RACKMAN S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2012059702/11.

(120084456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Randstad Interim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.502.

—

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 juin 2011, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2012059703/11.

(120083612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

YCAP Asset Management (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.703.

—

Extrait du procès verbal du conseil d'administration tenue au siège social de la société en date du 18 mai 2012.

Délibérations

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide:

- De renouveler le mandat de Madame Elisabeth BACKES, administrateur-délégué, pour une nouvelle période expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale tenue au siège social de la société en date du 18 mai 2012.

Délibérations

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, décide:

- De renouveler le mandat des administrateurs, pour une nouvelle période expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012059825/19.

(120083975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

SPX Luxembourg Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 143.844.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.747.

—
EXTRAIT

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant l'associé unique de la Société.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 10 novembre 2011 à 12 heures que Johnston Bailantyne Holdings Limited, l'associé unique de la Société a cédé 1,438,449 parts sociales à SPX Clyde Luxembourg Sarl, une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B163 811.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2012059762/17.

(120083935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Reco-Med S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 147.790.

Die Privatanschrift der Geschäftsführerin der Gesellschaft Frau Susanne Scheffer hat sich von 20b, Lindenalle, D-42899 Remscheid zu 6a, rue Haute, L-6680 Mertert geändert.

Wasserbillig, den 23. Mai 2012.

Référence de publication: 2012059706/10.

(120084282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Retarder International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 50.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012059708/13.

(120083606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

S.L.R.H., Société Luxembourgeoise de Restauration et d'Hôtellerie, Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, Aire de Berchem.
R.C.S. Luxembourg B 47.106.

Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012059755/12.

(120083615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Ricci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.241.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICCI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012059709/11.

(120083532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Rotarex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 30.984.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14.10.2011, il a été décidé d'acter la démission avec effet immédiat en date du 29 septembre 2011 de la fonction d'administrateur pour Mr René FALTZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.10.2011.

Pour la société

Référence de publication: 2012059712/13.

(120083960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Royalty Opportunities Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROYALTY OPPORTUNITIES FEEDER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012059713/11.

(120083700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Zenit Multistrategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.973.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Marco Simion, Marco Rosati, Régis Leoni, Alessandro Bottinelli et Madame Daniëla Di Dodo en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,
2. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Pour Zenit Multistrategy Sicav

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012059834/19.

(120083642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Sculptor PREO S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.200.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059716/9.

(120083776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Sculptor PREO S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.200.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059717/9.

(120083777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Sculptor PREO S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 138.200.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059718/9.

(120083778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Sfumato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 133.907.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de Sfumato S.à r.l. (la "Société") adoptées le 23 mai 2012:

- L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Monsieur Emmanuel-Frédéric Henrion du poste d'administrateur avec effet immédiat.

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Myriam Mélotte, retraitée, née le 24 avril 1944 à Arquennes (Belgique) et domiciliée au 13 rue des Ecoles B-7181 Arquennes, Belgique au poste d'administrateur pour une période indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012059719/15.

(120084091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Siitnedif Tordesillas SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 156.897.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lemanik Asset Management S.A.

Armelle MOULIN / Jean Philippe CLAESSENS

Référence de publication: 2012059720/11.

(120083647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Amundi Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 43.209.

Extrait Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social le 30 avril 2012

En date du 30 avril 2012, l'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- Reconduire le mandat d'administrateur de Mr. Christophe Lhote, Mr. Patrice de Larrard et Mr. Giorgio Gretter, pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012;

- Reconduire le mandat du réviseur d'entreprises, Deloitte Audit S. à r.l., pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Giorgio GRETTER

Directeur Général

Référence de publication: 2012059958/19.

(120085377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Skywheeler S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 131.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel / Cédric Pedoni
Gérants

Référence de publication: 2012059722/11.

(120083791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Société civile immobilière DUE DONNE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg E 669.

EXTRAIT

En date du 22 mai 2012, l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Hans De Graaf en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.
- Ivo Hemelraad, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de la société en remplacement d'Eppo Koopmans avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059724/16.

(120083800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Solar Boyz, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.824.847,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 167.933.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012059728/11.

(120084268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Mars Propco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 923.525,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.299.

Suite à un contrat de cession d'actions en date du 4 avril 2012, Mars Holdco 1 S.à r.l., avec siège au 2-4 rue Beck, 5eme étage, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 122, un des actionnaires de la Société, a transféré:

- 7.351 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 904 et;
- 1.884 parts sociales à Kucera Beteiligung Holding GmbH, avec siège social au Friedensplatz 12, D-64283 Darmstadt, immatriculée au Handelsregister de Darmstadt sous le numéro HRB 87991.

Il résulte que les 36.941 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:

- 27.336 parts sociales à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l.;
- 7.721 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l.;

- 1.884 parts sociales à Kucera Beteiligung Holding GmbH.

Munsbach, le 24 mai 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012061466/23.

(120086918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

SEO, Société Electrique de l'Our, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 5.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059726/10.

(120084247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Société Générale Securities Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.050.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059727/10.

(120084198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Soparnea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Soparnea S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012059729/11.

(120084005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Space Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.933.

Veillez noter que suite à la radiation du 3 octobre 2011 de la société KPMG AUDIT, R.C.S. Luxembourg: B103590, la société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B149133, ayant son siège social à L- 2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer a repris le mandat de commissaire.

Luxembourg, le 22.05.2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour SPACE LUX

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012059761/14.

(120083761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Sunrise Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 562.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 132.254.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059733/10.

(120083705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059734/10.

(120083985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.630.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059736/9.

(120084316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Savrow Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 121.839.

Rectificatif à la mention déposée le 15 mai 2012 sous le numéro L 120078925

Les comptes annuels rectifiés (dépôt initial L 120078925 du 15 mai 2012) au 5 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059737/11.

(120083636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Abari S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 49.638.

Im Jahr zweitausendzwoölf, am zweiten Mai.

Vor der Unterzeichneten, Maître Karine REUTER, Notar mit Amtssitz in Pétange.

Versammelte sich eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Aktiengesellschaft „ABARI S.A.“

mit Gesellschaftssitz in L-8009 Strassen, 113 Route d'Arlon,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank MOLITOR, Notar mit damaligem Amtssitz in Bad Mondorf, am 14. Dezember 1994,

veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 137 vom 27. März 1995,

welche Gesellschaft eingetragen ist im Handelsregister unter der Nummer 49.638.

Alsdann erklärte der hier Erschienene eine Generalversammlung der vorbezeichneten Gesellschaft ab zuhalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Karl BIEGEL, vorbezeichnet.

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Herrn Jean POST, wohnhaft in Beaufort.

Der Vorsitzende bestellt zum Stimmzähler Herrn Klaus FRANK, wohnhaft in TRIER.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass sämtliche Gesellschafter, bei der Hauptversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten waren. Die Hauptversammlung konnte daher rechtsgültig ohne vorangehende Einberufungskundgabe über sämtliche Verhandlungspunkte der Tagesordnung beraten und entscheiden.

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden;

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Abberufung einer Verwaltungsrätin, Marita Biegel
2. Berufung von zwei neuen Verwaltungsräten, Herr Ingo Herrmann und Herr Jean-Paul Post
3. Sitzverlegung von Strassen nach Wasserbillig und Abänderung vom Artikel 3 Absatz 1

Die Hauptversammlung hat, nachdem sie den Aussagen des Vorsitzenden zugestimmt und sich alles ordnungsgemäß zusammengesetzt und einberufen erachtet hat, nach Beratung, folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst Frau Marita BIEGEL, als Verwalterin abzuwählen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst Herrn Ingo Herrmann, geboren am 27. Mai 1967 in Köln (D), wohnhaft Mirabellenweg 8a, 54329 Konz-Roscheid, Deutschland, sowie Herrn Jean-Paul Post, geboren am 18. Juni 1977 in Ettelbrück, wohnhaft 4, chemin de Rochers, L-6310 Beaufort, Luxemburg, als Verwalter während einer Dauer von sechs (6) Jahren zu ernennen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-8009 Strassen, 113 route d'Arlon, nach L-6637 Wasserbillig, 30 Esplanade de la Moselle zu verlegen und den ersten Absatz im Artikel 3, im Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.“ und in der französischen Fassung:

„ **Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mertert.“

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr tausend dreihundert Euro (1.300.- €) geschätzt.

Da keine weiteren Punkte der Tagesordnung offenstehen und keine weiteren Bitten um Diskussion vorgetragen wurden, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung haben die Mitglieder des Büros gemeinsam mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Signés: J.-P. POST, K. BIEGEL, K. FRANK, REUTER K.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2012. Relation: EAC/2012/6005. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012059932/58.

(120085288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 83.306.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lemanik Asset Management S.A.
Armelle MOULIN / Jean Philippe CLAESSENS

Référence de publication: 2012059744/11.

(120084112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Ebuzzing, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Ebuzzing, a société anonyme, having its registered office at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 113.995 (the "Company"), and incorporated on 20 January 2006 by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 878 of 4 May 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended the last time by a decision of the board of directors of the Company dated 22 February 2012 recorded by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 12 March 2012, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Karl Pardaens, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Paul Florin, avocat, residing in Luxembourg and as scrutineer Simon Martin, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented together with the number of shares held by them, are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer, the proxyholders and the undersigned notary. This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

2. It appears from the attendance list that out of all the shares in issue in the Company, being (i) two hundred thirty thousand four hundred ninety (230,490) Ordinary Shares, (ii) sixty-two thousand three hundred twenty (62,320) Class A Preference Shares (divided into (a) forty-six thousand seventy (46,070) Series A1 Preference Shares and (b) sixteen thousand two hundred fifty (16,250) Series A2 Preference Shares), and (iii) fifty-four thousand eight hundred eighteen (54,818) Class B Preference Shares (divided into (a) thirty-six thousand five hundred thirty-three (36,533) Series B1 Shares and (b) eighteen thousand two hundred eighty-five (18,285) Series B2 Shares, 176,306 Ordinary Shares, 62,320 Class A Preference Shares and 54,818 Class B Preference Shares are duly represented at the present general meeting so that 84.41 % of the issued share capital and shareholders of the Company are represented at the present meeting and declare having had full knowledge of its agenda.

3. The shareholders have been duly convened by registered mail sent on 21 March 2012.

4. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Reduction of the issued share capital of the Company from its current amount of eight million six hundred ninety thousand seven hundred Euro (EUR 8,690,700) to eight million five hundred forty-nine thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 8,549,275) by the cancellation of five thousand six hundred fifty-seven (5,657) Ordinary Shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and of the authorized share capital of the Company from its current amount of three million four hundred fifty-five thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 3,455,975) to three million four hundred forty-three thousand eight hundred Euro (EUR 3,443,800) to be represented by one hundred thirty-two thousand five hundred seventeen (132,517) Ordinary Shares and five thousand two hundred and thirty-five (5,235) Class A Preference Shares, of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

2. Creation of two sub-categories of Ordinary Shares namely the class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") and the class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"); reclassification of the existing two hundred thirty thousand four hundred ninety (230,490) Ordinary Shares into two hundred thirty thousand four hundred ninety (230,490) Class A Ordinary Shares.

3. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred eighty-four thousand nine hundred Euro (EUR 884,900) to nine million four hundred thirty-four thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 9,434,175) by the issue of twenty-seven thousand one hundred fourteen (27,114) new Class A Ordinary Shares and eight thousand two hundred eighty-two (8,282) new Class B Ordinary Shares, of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, for a total subscription price of nine million six hundred eighty-eight thousand five hundred ninety-three Euro and twelve cents (EUR 9,688,593.12); subscription to the new shares so issued and payment of the subscription price by the contribution in kind of eighteen thousand four hundred sixty-four (18,464) shares of Beezik SAS, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 153, rue de Courcelles, 75017 Paris, France, and registered at the Trade and Companies Registry of Paris under the number 504 421 165; acknowledged-

gement of a report by RSM Audit Luxembourg, approved statutory auditor (“réviseur d’entreprises agréé”), on the value of the contribution in kind and approval of the aggregate valuation of the contribution in kind at nine million six hundred eighty-eight thousand five hundred ninety-three Euro and twelve cents (EUR 9,688,593.12); waiver by the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights with respect to the issue of the new Class A Ordinary Shares and the new Class B Ordinary Shares; allocation of (i) an amount equal to the nominal value of the newly subscribed Class A Ordinary Shares and of the newly subscribed Class B Ordinary Shares to the share capital account of the Company, (ii) the balance of the total subscription price of the newly subscribed Class A Ordinary Shares (x) in relation to the Class A Ordinary Shares subscribed by two of the subscribers, COVENT 4 and AXCEL LOISIRS FRANCE, to a share premium account distributable only to COVENT 4 and AXCEL LOISIRS FRANCE (the “CALF Share Premium”), (y) in relation to the remaining Class A Ordinary Shares to the freely distributable general share premium account of the Company and (iii) the balance of the total subscription price of the newly subscribed Class B Ordinary Shares to the share premium account of the Company distributable only to the holders of the Class B Ordinary Shares; acknowledgement and approval of a distribution of an interim dividend to the holders of the Class B Ordinary Shares in an amount of two million five hundred thousand (EUR 2,500,000) to be paid out of inter alia (i) the share premium account of the Company distributable only to the holders of the Class B Ordinary Shares, (ii) the freely distributable general share premium account of the Company and if necessary out of (iii) the share premium accounts corresponding to specific classes of preference shares, but not out of the CALF Share Premium.

4. Amendment and increase of the authorised un-issued share capital of the Company from its amount of three million four hundred forty-three thousand eight hundred Euro (EUR 3,443,800) to four million two hundred forty-one thousand nine hundred fifty Euro (EUR 4,241,950) to be represented by one hundred sixty-four thousand four hundred forty-three (164,443) Class A Ordinary Shares and five thousand two hundred thirty-five (5,235) Class A Preference Shares (of any sub-class), each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25); renewal of the authorisation granted to the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised un-issued share capital of the Company for a period of five years as from the publication of the amendments to the articles of association of the Company (the “Articles”) by the meeting as contemplated hereby; acknowledgment of a report by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, concerning the price and conditions, at which the Class A Ordinary Shares and the Category A Preference Shares (of any sub-class) may be issued pursuant to the authorised un-issued capital, such issuances being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders; and in relation thereto decision to waive, suppress and authorise the board of directors of the Company to suppress any preferential subscription rights in case of issue of shares by the Company within the limits of the authorised un-issued share capital.

5. Acknowledgment and approval of the new warrants to be issued by the Company granting the right to subscribe to Class A Ordinary Shares according to the terms and conditions set forth by the board of directors of the Company.

6. Increase of the number of directors of the Company.

7. Amendment and restatement of the Articles in order to reflect the above share capital modifications, to reflect the amendment and increase of the authorised unissued share capital, to increase the number of directors and such other amendments as set out therein, substantially in the form attached to the proxies for the meeting.

8. Appointment of Mr. Jean Canzoneri and Covent 4, represented by Mr. Georges Saier as permanent representative, as new directors of the Company until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2018.

After deliberation, the meeting adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company from its current amount of eight million six hundred ninety thousand seven hundred Euro (EUR 8,690,700) to eight million five hundred forty-nine thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 8,549,275) by the cancellation of five thousand six hundred fifty-seven (5,657) Ordinary Shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all such Ordinary Shares being held in the Company and by the Company, without any payment being made or due to the Company. The meeting acknowledged and approved such share capital decrease.

The meeting resolved that the reduction amount shall be allocated to the freely distributable general share premium account of the Company.

The meeting also resolved to reduce the authorised un-issued share capital of the Company from its current amount of three million four hundred fifty-five thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 3,455,975) to three million four hundred forty-three thousand eight hundred Euro (EUR 3,443,800) to be represented by one hundred thirty-two thousand five hundred seventeen (132,517) Ordinary Shares and five thousand two hundred and thirty-five (5,235) Class A Preference Shares, of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Second resolution

The meeting resolved to re-compose the issued share capital of the Company by creating two sub-classes of Ordinary Shares namely the class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”) and the class B ordinary shares (the “Class B

Ordinary Shares”) with such rights and obligations as set forth in the amended provisions of the Articles set forth in the following resolutions.

The meeting resolved to reclassify the existing two hundred thirty thousand four hundred ninety (230,490) Ordinary Shares into two hundred thirty thousand four hundred ninety (230,490) Class A Ordinary Shares.

Third resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred eighty-four thousand nine hundred Euro (EUR 884,900) to nine million four hundred thirty-four thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 9,434,175) by the issue of twenty-seven thousand one hundred fourteen (27,114) new Class A Ordinary Shares and eight thousand two hundred eighty-two (8,282) new Class B Ordinary Shares, of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, for a total subscription price of nine million six hundred eighty-eight thousand five hundred ninety-three Euro and twelve cents (EUR 9,688,593.12).

The subscribers referenced below, each represented by Karl Pardaens, prenamed, by virtue of proxies under private seal (said proxies, after having been initialled by the bureau and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities), subscribed each to the new Class A Ordinary Shares and to the new Class B Ordinary Shares set forth against their names below and fully paid the aggregate subscription price of these new Ordinary Shares so subscribed and issued by the contribution in kind of eighteen thousand four hundred sixty-four (18,464) shares of Beezik SAS, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 153, rue de Courcelles, 75017 Paris, France, and registered at the Trade and Companies Registry of Paris under the number 504 421 165, as set forth below.

The meeting resolved to accept the subscriptions of the newly issued Ordinary Shares and the payment of the aggregate subscription price by way of contributions in kind consisting of eighteen thousand four hundred sixty-four (18,464) shares of Beezik SAS as follows:

Subscribers	Shares subscribed in the Company	Subscription prices	Contribution in kind (shares in Beezik SAS)
Daniel GROSSMANN	127 Class A Ordinary Shares	EUR 34,762.44	66 shares
PB MANAGEMENT	1,861 Class A Ordinary Shares	EUR 509,392.92	971 shares
Benoît DUMORTIER	123 Class A Ordinary Shares	EUR 33,667.56	64 shares
Mikhal BOTBOL	1,010 Class A Ordinary Shares	EUR 276,457.20	527 shares
BUSINESS & DECISION	1,718 Class A Ordinary Shares	EUR 470,250.96	896 shares
Grégoire DE COURLON	127 Class A Ordinary Shares	EUR 34,762.44	66 shares
AXCEL LOISIRS FRANCE	10,794 Class A Ordinary Shares	EUR 2,954,533.68	5,631 shares
COVENT 4	11,028 Class A Ordinary Shares	EUR 3,018,584.16	5,753 shares
VERY SAS	326 Class A Ordinary Shares	EUR 89,232.72	170 shares
SOLAR BOYZ	6,622 Class B Ordinary Shares	EUR 1,812,573.84	3,454 shares
Jean-Christophe DE LAUNAY	1,660 Class B Ordinary Shares	EUR 454,375.20	866 shares
Total	27,114 Class A Ordinary Shares and 8,282 Class B Ordinary Shares	EUR 9,688,593.12	18,464 shares

Evidence of the transfer of the contributions in kind to the Company has been shown to the undersigned notary.

The report issued by RSM Audit Luxembourg, approved statutory auditor (“réviseur d’entreprises agréé”) dated 27 March 2012, on the value of the contributions in kind was acknowledged by the meeting. The conclusion of the report reads as follows:

“On the basis of the conducted audit as described above, and on the basis of the comments of item 4, nothing has come to our attention that may let us think that at the moment of the capital increase, the value of the eighteen thousand four hundred sixty-four (18,464) shares of Beezik SAS is not at least equal to the number and value of the shares of the Company issued as a counterpart, being 27,114 Class A Ordinary Shares and 8,282 Class B Ordinary Shares of a nominal value of EUR 25 each with a share premium of EUR 248.72 each.”

A copy of such report shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The meeting resolved to approve the value of nine million six hundred eighty-eight thousand five hundred ninety-three Euro and twelve cents (EUR 9,688,593.12) of the contributions in kind.

The meeting resolved that (i) an amount equal to the nominal value of the newly subscribed Class A Ordinary Shares and of the newly subscribed Class B Ordinary Shares shall be allocated to the share capital account of the Company, (ii) the balance of the total subscription price of the newly subscribed Class A Ordinary Shares (x) in relation to the Class A Ordinary Shares subscribed by two of the subscribers, COVENT 4 and AXCEL LOISIRS FRANCE, shall be allocated to a share premium account distributable only to COVENT 4 and AXCEL LOISIRS FRANCE (the “CALF Share Premium”), (y) in relation to the remaining Class A Ordinary Shares shall be allocated to the freely distributable general share premium

account of the Company and (iii) the balance of the total subscription price of the newly subscribed Class B Ordinary Shares to the share premium account of the Company distributable only to the holders of the Class B Ordinary Shares in accordance with article 6.7.6 of the amended and revised Articles set forth below.

The existing shareholders agree to waive their preferential subscription rights with respect to the issuance of the new Class A Ordinary Shares and the new Class B Ordinary Shares.

The meeting acknowledged and approved, to the extent necessary, the distribution of an interim dividend to the holders of the Class B Ordinary Shares in an amount of two million five hundred thousand (EUR 2,500,000), resolved upon by the board of directors of the Company on 28 March 2012, to be paid out of (i) the share premium account of the Company distributable only to the holders of the Class B Ordinary Shares in accordance with article 6.7.6 of the amended and revised Articles set forth below and, to the extent necessary, of (ii) the freely distributable general share premium account of the Company and if necessary out of (iii) the share premium accounts corresponding to specific classes of preference shares in accordance with article 5.10 of the Articles, but not out of the CALF Share Premium.

Fourth resolution

The meeting resolved to increase the authorised un-issued share capital of the Company from its amount of three million four hundred forty-three thousand eight hundred Euro (EUR 3,443,800) to four million two hundred forty-one thousand nine hundred fifty Euro (EUR 4,241,950) to be represented by one hundred sixty-four thousand four hundred forty-three (164,443) Class A Ordinary Shares and five thousand two hundred thirty-five (5,235) Class A Preference Shares (of any sub-class), each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

The meeting then resolved to renew the authorisation granted to the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised un-issued share capital of the Company for a period of five years as from the publication of the amendments to the Articles by the meeting as set forth below.

Thereafter, the meeting acknowledged the report by the board of directors of the Company dated 28 March 2012 in accordance with article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, concerning the price and conditions at which the Class A Ordinary Shares and the Class A Preference Shares (of any sub-class) may be issued pursuant to the authorised un-issued capital, such issuances being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders.

The meeting further resolved in relation thereto to waive, suppress and authorise the board of directors of the Company to suppress, any preferential subscription rights in case of issue of further Class A Ordinary Shares and Class A Preference Shares (of any sub-class) within the limits of the authorised un-issued share capital.

Fifth resolution

The meeting acknowledged and approved the new warrants to be issued by the Company granting the right to subscribe to Class A Ordinary Shares according to the terms and conditions set forth by the board of directors of the Company.

Sixth resolution

The meeting resolved to amend article 10 of the Articles to increase the number of directors of the Company from eight (8) to ten (10).

Seventh resolution

The Meeting resolved to amend and restate the Articles as set forth below:

Art. 1. Form, Denomination. A public limited liability company (société anonyme) with the name “Ebuzzing” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) and these articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the general meeting.

2.2 The Company may, by decision of the board of directors, have subsidiaries, offices, branches or administrative establishments, both in Luxembourg and abroad.

2.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

2.4 Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the executive bodies of the Company having the powers to bind the Company for the day to day management.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

3.2 The Company may be dissolved at any moment by decision of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, in particular in areas of new technologies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, the development of the portfolio held by the Company, the acquisition, transfer and development of patents, trademarks and licences related thereto.

The Company may lend or borrow, with or without warranties, it may participate in the creation and development of any companies and grant them assistance. In a general fashion it may take any controlling, supervisory and documentary measures and perform all commercial, moveable, immovable and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at nine million four hundred thirty-four thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 9,434,175) represented by:

- two hundred sixty thousand two hundred twenty-nine (260,229) ordinary shares (the "Ordinary Shares") themselves divided into two hundred fifty-one thousand nine hundred forty-seven (251,947) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") and eight thousand two hundred eighty-two (8,282) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares");

- sixty-two thousand three hundred and twenty (62,320) class A preference shares (the "Class A Preference Shares") themselves divided into forty-six thousand seventy (46,070) class A1 preference shares (the "Class A1 Preference Shares") and sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class A2 preference shares (the "Class A2 Preference Shares"); and

- fifty-four thousand eight hundred and eighteen (54,818) class B preference shares (the "Class B Preference Shares") themselves divided into thirty-six thousand five hundred thirty-three (36,533) class B1 Preference Shares and eighteen thousand two hundred eighty-five (18,285) class B2 preference shares,

each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

5.2 The authorised capital of the Company is set at four million two hundred forty-one thousand nine hundred fifty Euro (EUR 4,241,950) which shall be represented by:

- one hundred sixty-four thousand four hundred forty-three (164,443) Class A Ordinary Shares; and

- five thousand two hundred and thirty-five (5,235) Class A Preference Shares (of any sub-class),

each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

5.3 The board of directors may, until the fifth anniversary of the publication of the deed of the extraordinary general meeting of the shareholders held on 29 March 2012, increase the share capital by the issue of new shares once or in several tranches within the authorised capital within the limits mentioned above. Such increases of capital may be issued with or without share premium, to be paid up in cash, in kind or by settlement of actual, liquid and immediately payable claims vis-à-vis the Company, as well as by incorporation of profits carried forward, available reserves or share premiums (it being understood that in the latter case, the increase of capital will be realised without issue of new shares).

5.4 The board of directors is specifically authorised to proceed with such issues without granting any preferential subscription right to the existing shareholders on the shares to be issued.

5.5 The board of directors may delegate to any director, manager, officer or any other person duly authorised, the power to receive the subscriptions and the price of the shares representing all or part of such increase of capital.

5.6 The board of directors is further authorised to issue ordinary bonds, with beneficiary or convertible certificates, in bearer or any other form, in any denomination and in any currency, it being understood that the issue of bonds, with beneficiary or convertible certificates, may only be made within the limits of the provisions of law applicable to the authorised capital, within the limits of the abovementioned capital and in the context of the legal provisions, in particular Article 32-4 of the Law.

5.7 The board of directors shall determine the nature, price, interest rate, terms of the issue and of repurchase as well as any other conditions related thereto.

5.8 Amendment of the share capital and of the authorised capital. The issued share capital and the authorised but unissued capital of the Company may be increased or reduced by decision of the general meeting of shareholders, the quorum requirements applicable to amendment of the Articles as provided by the law being applicable.

5.9 Each time the board of directors shall have recorded by notarial deed an increase of capital upon the issue of shares within the authorised capital, it shall proceed to the amendment of this article.

5.10 In addition to the share capital, a share premium account may be set up, to which any share premium will be allocated. Any share premium paid on the subscription of preference shares of a specific class upon its issue will be

allocated to a share premium account corresponding to that specific class of preference shares and will indicate the corresponding class without prejudice of Article 6.7.6.1.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares are in registered form only.

6.2 There are no fractions of shares so that only one holder per share is recognised. In case a share of the Company is held by more than one person, the Company shall have the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed to represent the share vis-à-vis the Company.

6.3 A register of shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amount paid up for each of the shares, the declaration of share transfers and the dates of such share transfers as well as the conversion of registered shares into bearer shares. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register.

6.4 The Company may repurchase its own shares within the limits provided for by law or the present Articles.

6.5 Shares are Ordinary Shares or Preference Shares, divided into several categories, series or classes, if any.

6.6 To the extent permitted by law and unless otherwise provided for in these Articles, the holders of Ordinary Shares and Preference shares will vote together as a whole class on any matter.

6.7 Ordinary Shares

6.7.1 Categories: Ordinary Shares are divided into two categories, Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares. Unless otherwise stipulated in the provisions of the Articles and in any shareholder's or similar agreement, from time to time, if any, all Ordinary Shares will be identical for all purposes.

6.7.2 Dividends: The Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares, respectively, shall be entitled to such dividends as may from time to time be declared pursuant these Articles in accordance with and within the limits set forth in Article 6.8.8. (Preference and Ranks) without prejudice of Article 6.7.6 and of the provisions of a shareholders' or similar agreement, from time to time, if any.

6.7.3 Liquidation Event: Subject to the provisions of Article 20.3 hereof and subject to the prior payment of the holders of the Preference Shares as set forth in Article 6.8 below, in case of Liquidation Event, any Ordinary Share shall be entitled to participate in the distribution of the surplus of the liquidation proceeds of the Company pro rata to their shareholding with the Preference Shares.

6.7.4 Sale: Subject to the prior payment of the holders of the Preference Shares as set forth in Article 6.8 below, in case of a Sale, any Ordinary Share shall be entitled to participate in the distribution of the surplus of the remaining proceeds of the Sale pro rata to their shareholding with the Preference Shares.

6.7.5 Voting rights: Each holder of Ordinary Shares will have one vote for each Ordinary Share held by him.

6.7.6 Preferred Dividend:

6.7.6.1 In addition to the rights granted under Article 6.7.2 and subject to the satisfaction of the requirements stated under applicable law, the holders of the Class B Ordinary Shares shall be entitled to receive out of a dedicated share premium account a preferred dividend (and, to the extent necessary, out of the freely distributable general share premium account of the Company) in an amount of two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000).

6.7.6.2 Upon payment of this preferred dividend, interim or not, by the Company to the holders of the Class B Ordinary Shares, the rights and obligations of the holders of the Class B Ordinary Shares shall be exactly similar to those of the holders of the Class A Ordinary Shares.

6.8 Preference Shares

6.8.1 Preference Shares are divided into two categories, Class A Preference Shares and Class B Preference Shares. All Class A Preference Shares will be identical for all purposes unless otherwise stipulated in these Articles and in any shareholders' or similar agreement, if any, from time to time and likewise for all Class B Preference Shares. The rights, preferences of any kind and restrictions on the Class A Preference Shares and on the Class B Preference Shares, respectively, are listed below and, to the extent permitted by the Law and these Articles, or by the provisions of any agreement between the shareholders, if any, at any time.

6.8.2 Dividends: In the event of a distribution of dividends by the Company and without prejudice of the preferred dividend set forth in Article 6.7.6 above, the provisions of the laws and the provisions of a shareholders' or similar agreement, the preferences and ranks set forth in Article 6.8.8 below shall apply mutatis mutandis.

6.8.3 Repurchase: The Company may not repurchase Preference Shares.

6.8.4 Conversion Rights: Subject to the provisions of any shareholders' or similar agreement, the conversion rights of the holders of Preference Shares (the "Conversion Rights") are listed below.

Each Preference Share will be convertible at any time after the subscription date of that share in a number of fully paid up Ordinary Shares pursuant to the terms of any agreement between the shareholders, if any (the "Conversion Rate"). The initial Conversion Rate will be equal to one (1) Ordinary Share for one (1) Preference Share having the same nominal value (the "Initial Conversion Rate"). This rate will only be adjusted in the case and pursuant to the adjustment formula provided by the terms of any agreement between the shareholders, if any, at any time. In case such Preference Shares

are converted at the Initial Conversion Rate, such Preference Shares to be converted into Ordinary Shares will be considered as being automatically converted into Ordinary Shares and after such conversion, will be redesignated into Ordinary Shares and Article 5 of the Articles will be amended accordingly.

In the event of a Sale of the shares or a Liquidation Event, for which the Preference Shares will need to be converted into Ordinary Shares, the Initial Conversion Rate of each Preference Share shall be adjusted so that each such Preference Share may be converted in a number of Ordinary Shares such that the concerned holder of Preference Shares may receive the full amount of the Liquidation Preference (as defined below) of such Preference Share (the “Adjusted Conversion Rate”), to the extent possible with respect to the portion of the Price available for such Liquidation Preference.

Each Preference Share will be converted pursuant to the Conversion Rate applicable at the conversion date or at the date specified by written consent of the holders under the conditions set forth in Article 9 of the Articles.

Without prejudice to the special majorities set forth in Article 9, any conversion of Preference Shares into Ordinary Shares shall only be effected within the limits provided for by the Law and in particular Article 68 of said law.

Before a holder of Preference Shares requires the conversion of Preference Shares into Ordinary Shares, that holder shall notify the Company at its registered office his option to convert the Preference Shares held by him. The Board of directors will proceed to such a conversion and will have the conversion recorded by notarial deed within thirty (30) days pursuant to the Law, failing which, an annual general meeting of the shareholders will be held which will acknowledge the conversion and require the amendment of the Articles to be recorded.

Each Preference Share having been converted into Ordinary Shares will be cancelled and the number of issued Preference Shares will consequently be reduced accordingly.

6.8.5 Transfer: Without prejudice to Article 7, Preference Shares may be subject to restrictions as provided in any shareholders’ or similar agreement, if any, from time to time.

6.8.6 Voting rights: The holders of Preference Shares will have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares and will be entitled to receive notice of any shareholders meeting pursuant to these Articles. Each holder of Preference Shares will have one vote for each Preference Share.

6.8.7 Liquidation Preferences: In the case of a Sale or a Liquidation Event, holders of Preference Shares, if sellers, shall benefit from a liquidation preference (the “Liquidation Preference”) with respect to the consideration (the “Price”) paid for all Shares transferred within the scope of that Sale or Liquidation Event.

6.8.8 Sale or Liquidation Event -Preferences and ranks:

In the event of a Sale or a Liquidation Event, the Liquidation Preferences with respect to the allocation of the Price, from which the holders of Preference Shares shall benefit, are and shall rank as follows, subject to the limitations and specifications that may be set forth in a shareholders’ or similar agreement, if any, and the Liquidation Preference for each rank shall be paid prior to any payment of the Price to other Shareholders.

(i) Firstly, the Price shall be paid to holders of Class B Preference Shares with respect to their transferred Class B Preference Shares, up-to a portion of the price calculated, for each such Class B Preference Share, (the “B Liquidation Preference”) in accordance with the following provisions:

(a) if the Average Price per Share is more than EUR 848.72 per Share: the B Liquidation Preference shall be the Issue Price of each such Class B Preference Share;

(b) if the Average Price Per Share is less than EUR 584.63 per Share: the B Liquidation Preference shall be the Issue Price of each such Class B Preference Share increased with an annual interest rate (“AIR”) of twelve per cent (12%) compounded per year provided that the B Liquidation Preference shall be capped at twice (2x) such Issue Price;

(c) if the Average Price Per Share is in the range between EUR 848.72 per Share and EUR 584.63 per Share: the B Liquidation Preference shall be the Issue Price of each such Class B Preference Share increased with an AIR, compounded per year, which will start at twelve per cent (12%) if the Average Price Per Share is equal to EUR 584.63 per Share and will be reduced in a linear way to zero per cent (0%) if the Average Price Per Share is equal to EUR 848.72 per Share;

For the purpose of this clause, “Average Price Per Share” shall mean the Price per Share calculated on the basis of all Shares Transferred by all selling shareholders, irrespective of their class or category;

Should the Price be lower than the full amount of the B Liquidation Preference, then the available Price shall be paid to the persons who benefit from the B Liquidation Preference on a pro rata basis with respect to the number of Class B Preference Shares transferred by each such person;

(ii) Secondly, the remaining Price (if any), shall be paid to the holders of Class A 1 Preference Shares with respect to their transferred Class A1 Preference Shares to once (1x) its Issue Price (the “A1 Liquidation Preference”);

Should the portion of the Price available for payment of the A1 Liquidation Preference be lower than the full amount of the A1 Liquidation Preference, then the Price available for such payment shall be paid to the persons who benefit from the A1 Liquidation Preference on a pro rata basis with respect to Class A1 Preference Shares transferred by each such person;

(iii) Thirdly, the remaining Price (if any) shall be paid to the strategic investor (if any), if a seller (as it may be set forth in a shareholders’ or similar agreement) up to a portion of the Price equal to a portion of EUR 3,500,000 calculated pro rata the number of Shares transferred by such investor divided by the total number of Shares held by such investor (the “Strategic Investor Liquidation Preference”);

(iv) Fourthly, the remaining Price (if any), shall be paid to the holders of Class A 2 Preference Shares with respect to their transferred Class A2 Preference Shares to once (1x) its Issue Price (the “A2 Liquidation Preference”); Should the portion of the Price available for payment of the A2 Liquidation

Preference be lower than the full amount of the A2 Liquidation Preference, then the Price available for such payment shall be paid to the persons who benefit from the A1 Liquidation Preference on a pro rata basis with respect to Class A2 Preference Shares transferred by each such person;

(v) then, the remaining Price (if any) shall be paid (the “Remaining Payment”) to all shareholders (including holders of Ordinary and Preference Shares, irrespective of their class) on an as-converted pro rata basis with respect to the number of Shares transferred by the shareholders with no order of preference provided that a strategic investor, if a Seller, may only receive that amount of its portion of the Remaining Payment which exceeds the payment received within the Strategic Investor Liquidation Preference.

The holders of Preference Shares will be informed by means of a written notice from the Company, of any Liquidation Event in the earlier of the following: no later than ten (10) days before the extraordinary meeting of the shareholders held in order to approve such a Liquidation Event, or ten (10) days before the close of that Liquidation Event. The notice shall describe any substantial terms with respect to the Liquidation Event. In addition, the holders of Preference Shares will also be informed in writing of any substantial amendment with respect to the description of the Liquidation Event which was served upon them. They will also be informed in due time of the final approval of the Liquidation Event.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 The transfer of registered shares is subject to a written declaration of transfer entered in the register of shareholders of the Company. This declaration recording the transfer will be executed by the transferor and the transferee or by any other person duly appointed to do so. The Company may also accept as evidence of the share transfer other instruments to the satisfaction of the Company.

7.2 Unless otherwise stipulated in any shareholders or similar agreement, from time to time, if any, all Ordinary Shares will remain Ordinary Shares in case of Transfer, as well as all Preference Shares of classes A1, A2, B1 and B2 will not see their class or category change because of a Transfer.

7.3 The holders of Ordinary Shares and Preference Shares acknowledge that the transfer of their respective shares may be subject to restrictions as provided in any shareholders’ or similar agreement, if any, at any time. Each holder of Ordinary Shares, jointly and not severally (conjointement), agrees that for a five (5)-year period starting as of the 28 July 2011 (which will be tacitly renewed once for a two (2)-year period, to the extent legally permissible) it shall not, unless otherwise stipulated in a shareholders’ or similar agreement, if any from time to time or with the prior written agreement of the holders of Preference Shares holding in the aggregate 55 % of the Preference Shares considered as a single class of Shares, Transfer any of the Shares held by such holders Ordinary Shares.

7.4 Each of the holders of Ordinary and Preference Shares unless otherwise stipulated in any shareholders or like agreement, from time to time, if any he would be a party to, agree that in case of transfer of all or part of their respective Shares of the Company to a third party or to a holder of Ordinary Share(s), the relevant shareholder shall notify in writing beforehand to all the holders of Preference Shares, the relevant applicable terms and conditions of such transfer.

7.4.1 Within 15 (fifteen) days from the reception of this notification, the holder of Preference Share(s) can exercise its right to buy such Shares.

7.4.2 In the case where the holder of Preference Share(s) is interested to buy said Shares, it will notify its intention by registered letter with proof of receipt (hereafter the “Acceptance notice”).

7.4.3 The Acceptance notice shall constitute the binding agreement of the seller and the buyer to respectively sell and purchase the package of Shares of the seller, under the terms and conditions of the initial notice.

7.5 In the event that shareholders holding respectively, in the aggregate, at least (i) fifty per cent (50%) of the Preference Shares as a single class and (ii) until July 31, 2016 only, fifty (50%) of the Ordinary Shares (the “Selling Holders”) approve in writing an offer for all the Securities, from a Third Party Proposed Transferee which is not an Affiliate of a Selling Holder (the “Acquirer”), specifying that this Article 7.5 shall apply to such Transfer, the Selling Holders shall have the right to require all other shareholders to Transfer all their Securities to such Acquirer, on the same terms on which the Selling Holders carry out the Transfer of all the Securities held by them, provided that notwithstanding anything to the contrary in this Article 7.5, the total proceeds for the Transfer shall be allocated in accordance with the provisions of Article 6.8.8 (the “Drag Along Right”).

7.5.1 The Selling Holders may exercise the Drag Along Right by giving each of the Shareholders a written notice (a “Call Notice”) at least thirty (30) days prior to the date of the proposed closing of such Transfer, which Call Notice shall specify that this Article 7.5 shall apply to such Transfer, set forth the price and other terms on which all such Securities are to be transferred in the context of such Transfer, the identity of the Acquirer and the date of the proposed closing (which shall not be earlier than fifteen (15) days following the date of such Call Notice) with respect to such Transfer.

7.5.2 Upon receipt of a Call Notice, each shareholder shall become obligated to Transfer, along with the Selling Holders, in the context of such Transfer the number of Shares determined according to the foregoing and set forth in the Call Notice to the Acquirer at such closing and, if such transaction requires shareholder approval, with respect to all Shares that such shareholder owns or over which such shareholder otherwise exercises voting power, to vote (in person, by

proxy or by action by written consent, as applicable, for an ordinary or extraordinary meeting of shareholders, as applicable) all Shares in favor of, and adopt, such Transfer (together with any related amendment to the present Articles of incorporation required in order to implement such Transfer) and to vote in opposition to any and all other proposals that could reasonably be expected to delay or impair the ability of the Company to consummate such Transfer.

7.5.3 The Transfer shall be conditional upon delivery:

(a) to each shareholder: in case of a Sale for cash consideration, of a bank check (or any document evidencing a wire transfer) in an amount equal to the purchase price of its Securities or, in case the Sale's price is paid in consideration other than cash, of the relevant consideration, in both cases determined in accordance with the provisions of Article 6.8.8;

(b) to the Acquirer: of any document duly completed and executed, requesting the Company to record the Transfer of the relevant Securities to the Acquirer.

7.6 Any transfer or attempted transfer made or attempted to be made in violation of the provisions of these Articles and/or the provisions contained in a shareholders' or similar agreement, if any, at any time, shall not be recognised by the Company and shall not be inscribed in the register of shareholders.

Art. 8. Shareholders meetings of the Company.

8.1 Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders of the Company. The meeting has the broadest powers to do or ratify all acts in relation to the Company.

8.2 Notices of the meeting will be in the form and within the period of time prescribed by the Law. Any director may convene the shareholders' meetings of the Company.

8.3 The annual general meeting of the shareholders of the Company will be held, in accordance with the Law, at the registered office of the Company in Luxembourg or any other place of the municipality of the registered office indicated in the convening notice on the first Wednesday of the month of May at 2:30 p.m. If such a day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting will be held on the next following business day.

8.4 An extraordinary general meeting shall be convened at the request in writing of shareholders representing 10% of the share capital.

Art. 9. Convening notices, Quorum, Proxies.

9.1 The quorum and convening requirements set forth by the Law shall apply to any convening notices and shareholders' meeting of the Company, subject to the terms of the present Articles.

9.2 Each share entitles to one vote.

9.3 Unless otherwise provided for herein or by the Law and without prejudice to Article 11.10 resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of those present or represented and voting.

9.4 Any extraordinary general meeting convened in order to amend these Articles may validly deliberate if at least half of the share capital is represented and the agenda contains the proposed statutory amendments. In case the quorum is not met, a second meeting may be convened in the forms and time prescribed by the Law. Unless otherwise provided for herein or by the Law and without prejudice to Article 11.10, decisions to amend the Articles shall be validly taken by at least two-thirds of the votes cast.

9.5 The following decisions shall require the prior approval or affirmative vote of the holders of Preference Shares, holding in the aggregate 55% of the Preference Shares considered as a single class of Shares:

(a) any issue of new shares or other instruments (whether or not convertible into Shares) and any reclassification of existing shares (other than the Preference Shares) which may result in such instruments ranking *pari passu* with or senior to Preference Shares with respect to voting rights (other than the voting ranking equally with Ordinary Shares) dividends, repurchase, conversion or liquidation;

(b) any implementation of a Liquidation Event other than compulsory liquidation;

(c) any payment of dividends or other distributions of equity items (*postes de fonds propres*);

(d) any increase or decrease in the number of Class A Preference Shares or the number of Class B Preference Shares (except by means of conversion of existing Class A Preference Shares and Class B Preference Shares);

(e) any redemption or purchase of shares and/or other securities;

(f) any decision to enter into major strategic alliances, including but not limited to a merger or demerger or any reorganisation of the share ownership of the Company or a subsidiary, involving a party other than the Company and the subsidiaries;

(g) any other amendment to these Articles other than the relocation of the Company's registered office within the Grand Duchy of Luxembourg.

9.6 The following decisions shall require the approval of the shareholders holding, in aggregate, more than fifty per cent (50%) of Class B Preference Shares, including the affirmative vote of the new financial investor:

(a) any issue of new securities (whether or not convertible into Shares) and any reclassification of existing securities (other than the Preference Shares) which may result in such securities ranking *pari passu* with or senior to Class B

Preference Shares with respect to voting rights (other than the voting ranking equally with Ordinary Shares) dividends, repurchase, conversion or liquidation;

(b) in the event of a Sale or Liquidation Event: the assessment of the Class B Preference Shares' Adjusted Conversion Rate;

(c) any merger, (partial) demerger, (partial) contribution of asset, contribution or transfer of a branch of activities of the Company or a subsidiary as well as any acquisition or divestment of shares or assets outside the ordinary course of business.

9.7 The following decisions shall require the approval of the shareholders holding, in aggregate, more than fifty per cent (50%) of the Class A Preference Shares, including the affirmative vote of the existing financial investors:

(a) without prejudice to the issue of new Class B Preference Shares as a result of the exercise of warrants or pursuant to the conversion of Ordinary Shares or Class A Preference Shares in accordance with the provisions of a shareholders' or similar agreement, any issue of new securities (whether or not convertible into Shares) and any reclassification of existing securities (other than the Preferred Shares) which may result in such securities ranking pari passu with or senior to Class A Preference Shares with respect to voting rights (other than the voting ranking equally with Ordinary Shares) dividends, repurchase, conversion or liquidation;

(b) in the event of a Sale or Liquidation Event: the assessment of the Class A Preference Shares' Adjusted Conversion Rate;

(c) any merger, (partial) demerger, (partial) contribution of asset, contribution or transfer of a branch of activities of the Company or a subsidiary as well as any acquisition or divestment of shares or assets outside the ordinary course of business.

9.8 The following decisions shall require the approval of Preference Shares applicable to the respective class of Preference Shares (as the case may be):

(a) as applicable to holders of Class B Preference Shares: any (xx) issue of new instruments (whether or not convertible into Shares) and any reclassification of existing instruments (other than the Preference Shares) which may result in such instruments ranking pari passu with or senior to Class B Preference Shares with respect to voting rights (other than the voting ranking equally with Ordinary Shares) dividends, repurchase, conversion or liquidation; or (yy) alteration or amendment of the preferences, privileges or rights of Class B Preference Shares; or (zz) any new issue of Class B Preference Shares (excluding, for the avoidance of doubt such issues upon exercise of existing instruments or conversion of existing Class B Preference Shares); and

(b) as applicable to holders of Class A Preference Shares: any (xx) issue of new instruments (whether or not convertible into Shares) and any reclassification of existing instruments (other than the Preference Shares) which may result in such instruments ranking pari passu with or senior to Class A Preference Shares with respect to voting rights (other than the voting ranking equally with Ordinary Shares) dividends, repurchase, conversion or liquidation; or (yy) alteration or amendment of the preferences, privileges or rights of Class A Preference Shares; or (zz) any new issue of Class A Preference Shares (excluding, for the avoidance of doubt such issues upon exercise of existing instruments or conversion of existing Class A Preference Shares).

9.9 Any amendment with respect to the nationality of the Company will be approved by the unanimous vote of the shareholders and the bondholders to the extent permitted by the Law.

9.10 Each shareholder may participate in the general meeting of shareholders of the Company by appointing in writing, in original, telefax, cable, telegram or telex, another person as his proxy, who need not be shareholder.

9.11 Any shareholder may participate in general meetings of shareholders of the Company by conference call or any other similar means of communication permitting to all persons taking part in the meeting to hear each other, to speak with each other and validly deliberate; a participation by such means being equivalent to a meeting held in person.

9.12 In the event all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting of shareholders of the Company, and declare having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting will be held without convening notice.

Art. 10. Administration.

10.1 The Company will be managed by a board of directors composed of a maximum of ten (10) members, who need not be shareholders of the Company. The directors are elected for a term not exceeding six years and may be re-elected.

10.2 The directors are appointed by the general meeting of the shareholders of the Company.

10.3 The holders of Ordinary Shares, exclusively, and as a separate class of shareholders, subject to the limitations that may be set forth in a shareholders' or similar agreement, will be entitled to propose to the general meeting of shareholders of the Company a list of candidates for election of directors of the Company for seven (7) directors (the "Ordinary Directors"). Any Ordinary Director may be revoked without cause by decision of the general meeting of shareholders of the Company, provided that a majority of holders of Ordinary Shares vote in favour of such a revocation. In the event of a vacancy in the office of an Ordinary Director, the office will remain vacant until the holders of Ordinary Shares, exclusively and a separate class of shareholders, propose a list of candidates to fulfill that vacancy.

10.4 A majority of holders of Class A Preference Shares, exclusively and as a separate class of shareholders, subject to the limitations that may be set forth in a shareholders' or similar agreement, will be entitled to propose to the General Meeting of shareholders one (1) candidate for election (the "A Investor Director"). The A Investor Director may be revoked without cause by decision of the General meeting of shareholders of the Company, provided that a majority of holders of Category A Preference Shares votes in favour of such a revocation. In the event of vacancy in the office of the A Investor Director, it will remain vacant until the holders of Category A Preference Shares propose to the general meeting of shareholders of the Company a new candidate to fulfill that vacancy.

10.5 A majority of holders of Category B Preference Shares, exclusively and as a separate class of shareholders, subject to the limitations that may be set forth in a shareholders or similar agreement, will be entitled to propose to the General Meeting of shareholders one (1) candidate for election (the "B Investor Director"). The B Investor Director may be revoked without cause by decision of the General meeting of shareholders of the Company, provided that a majority of holders of Category B Preference Shares votes in favour of such a revocation. In the event of vacancy in the office of the B Investor Director, it will remain vacant until the holders of Category B Preference Shares propose to the general meeting of shareholders of the Company a new candidate to fulfill that vacancy.

10.6 All shareholders together (owners of Ordinary and Preference Shares) will be entitled to propose to the General Meeting of shareholders a list of candidates for election of one (1) director (the "Independent Director"). The Independent Director may be revoked without cause by decision of the General meeting of shareholders of the Company, provided that a majority of shareholders votes in favour of such a revocation. In the event of vacancy in the office of the Independent Director, it will remain vacant until the shareholders propose to the general meeting of shareholders of the Company a list of candidates to fulfill that vacancy.

10.7 If a vacancy is created by the resignation, death, removal or disqualification of a Director, that vacancy shall be filled as soon as practicable by a new Director, appointed among the nominees of those shareholder(s) who had nominated the former Director in accordance with the above. Such shareholder(s) shall present a new Director within no more than twenty (20) days as from the first day of such vacancy, and each Party shall promptly vote its Shares (and any such Shares held in trust over which they have voting power) to elect that nominee to the Board. In the event of any vacancy due to the death, disability, resignation or removal of an Investor Director, no Major Decision (as defined below) may be taken by the Company or any subsidiary until such Investor Director is replaced, unless the shareholder(s) fails to present its nominee within the aforementioned twenty (20)-day period.

10.8 The board of directors of the Company may, at its discretion, but subject to the limitations that may be set forth in a shareholders or similar agreement, establish a compensation committee to review the terms and amount of any compensation to be paid to company officers or directors or employees of the Company or of any of its subsidiaries, and/or an audit committee to review accounting, controls, and audit issues.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1 The board of directors of the Company shall elect a chairman among its members and shall appoint a secretary, who need not be director, in which case he shall not have any voting right, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and of the general meetings of shareholders of the Company.

11.2 The meetings of the board of directors of the Company will be convened by the chairman of the board of directors of the Company or by any two directors at the place indicated in the convening notice which will be in principle in Luxembourg.

11.3 Written notice of any meeting of the board of directors of the Company will be given by email to each director at least seven (7) days before the date scheduled for the meeting, except in the case of an emergency, in which event the nature of the emergency will be briefly mentioned in the convening notice of the relevant meeting, in which case the notice period shall be reduced to twenty-four (24) hours' prior notice.

11.4 This notice may be omitted in the event that all members of the board of directors of the Company are present or represented at a meeting and they declare having been duly informed of the agenda of the meeting. Written notice may also be omitted in case of assent of all board members of the Company in writing, in original, by facsimile, cable, telegram or telex. A special notice will not be required for a board meeting to be held at a time and place determined in a prior resolution adapted by the board of directors.

11.5 Any board member may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing in writing, in original, by facsimile, cable, telegram or telex another director as his proxy.

11.6 Any director may attend a meeting of the board of directors of the Company by telephone conference or any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other, to speak with one another and to validly deliberate. Participation in a meeting by these means is equivalent to participating in person at the meeting.

11.7 A director may not represent more than one of his colleagues.

11.8 The quorum required for any meeting of the board of directors upon first summons (convocation) shall include at least half of its directors including at least three (3) investor directors which shall include (i) the B Investor Director and (ii) the A Investor Director. Should the quorum not be met at a first meeting regularly called, a new meeting shall be held no less than seven (7) days after the first meeting with the same agenda, at which no quorum shall be required,

except as may be provided by applicable law. Should a Director not be able to attend a Board meeting, then the Company will promptly supply to that Director all additional documents remitted to the attendants.

11.9 Without prejudice to Article 11.10 below, decisions of the board of directors are validly taken by the approval of the majority of the votes of the directors present or represented at a meeting. In the case of a tied vote, the chairman has no casting vote.

11.10 Any decision listed below (the “Major Decisions”) shall require the prior approval of the board of directors with the affirmative vote of directors holding, in aggregate, seventy-five percent (75%) of the voting rights of directors attending the concerned board (and able to vote) including the affirmative vote of either the A Investor Director or the B Investor Director (the “Board Qualified Majority”):

- (i) approval of the annual budget or business plan or of any amendment thereto;
- (ii) any unbudgeted expenditures in excess of individually EUR 250,000 or which aggregate amount exceeds EUR 1,000,000 per fiscal year;
- (iii) any loans or bank facilities (including credit lines and overdraft facilities but excluding intercompany loans between companies of the group), not provided for in the annual budget and exceeding, in the aggregate, EUR 500,000;
- (iv) any acquisition or sale or pledge of assets by the Company or a subsidiary, not in the ordinary course of business of the Company or such a subsidiary, with a value of more than EUR 250,000 individually;
- (v) any sale, transfer or license of the Company’s or of a subsidiary’s intellectual property rights (except between companies of the Ebuzzing Group), not in the ordinary course of business of the Company or such a subsidiary;
- (vi) determining the securities to be granted to employees, consultants and directors of the Company and its subsidiaries, including by Transfer of securities held by the Company;
- (vii) any other issue of securities including issues authorised under the authorised share capital of the Company as set forth in Article 5.2 to 5.7;
- (viii) setting up, voluntary liquidation (liquidation amiable) or winding up of a subsidiary;
- (ix) appointment, recruitment or dismissal, and compensation of any employee whose gross aggregate compensation equals or exceeds EUR 170,000 or of any member of the management committee (if any) and any material change to such compensation;
- (x) declaring or paying any dividend or making any other distribution of any kind, on Shares;
- (xi) changing the line of business of the Company or a subsidiary;
- (xii) unless otherwise stipulated in a shareholders’ or similar agreement, selecting and/or commissioning an investment bank or a person engaged in such a line of business with a view to initiating or implementing a Sale or an IPO, and implementing any preparatory action (including the conduct of the negotiation process) to be taken in view of a Sale or an IPO;
- (xiii) any transaction between the Company or a subsidiary and a key person (as may be set forth in a shareholders’ or similar agreement) or any affiliate or relative of such key person, or any person holding more than one percent (1%) of the share capital or voting rights of the Company or a subsidiary, and any material change to such transaction;
- (xiv) approval of the exercise by the Company of any call option for a purchase price in excess of EUR 50,000 individually or of EUR 250,000 per the fiscal year.

Any of the thresholds mentioned in this Article 11.10 may be amended by the board of directors once a year at the Board Qualified Majority.

11.11 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided that any such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this Article 11. Any such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each director of the Company (circular resolution) in accordance with article 12.3. The date of the resolution shall be the date of the last signature.

11.12 The board of directors may also, in all circumstances unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing. Such resolutions, signed by each board member in accordance with article 12.3, will be as valid and will have the same effect as resolutions passed at a meeting duly convened and held. The handwritten or electronic signatures may appear on one document or several physical or electronic copies of the same documents by letter, cable, facsimile, telex or any other mean.

Art. 12. Minutes of the meetings of the board.

12.1 The minutes of the meetings of the board of directors of the Company will be signed by the members present at the relevant meetings, in the manner provided by article 12.3.

12.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed and certified by the chairman of the board of directors of the Company or by any other person duly appointed, in the manner provided by article 12.3.

12.3 The directors of the Company may sign minutes of the meetings of the board of directors of the Company or circular resolutions of the Company by (i) handwritten signature or (ii) electronic signature. The electronic signature shall have the same value as a handwritten signature pursuant to article 1322-1 of the Luxembourg Civil Code. The Company

shall provide each director of the Company with a certificate issued by either (a) an approved certification service provider (prestataire accrédité de service de certification) complying with the law of 14 August 2000 on electronic commerce as amended or any law or regulation amending or replacing this law, or (b) a certificate issued by a certification service provider offering the same level of services than an approved certification service provider described under (a) above.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or to have performed all acts of disposal or administration in the interest of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the general meeting of shareholders will be within the competence of the board of directors of the Company.

Art. 14. Delegation of powers. The board of directors of the Company may delegate all or any part of its day-to-day management to a director or any other third party, who need not be shareholder.

Art. 15. Binding signatures. The Company will be validly bound in all circumstances vis-à-vis third parties by the joint signature of any two directors or by the sole signature of any other person to whom such signature powers shall have been delegated by the board of directors of the Company, within the limits, however, of the powers conferred upon them.

Art. 16. Conflicts of interest.

16.1 No contract or other transactions between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in or is a director, officer or employee of any such other corporation or entity.

16.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with that other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any director of the Company shall have a personal interest in any transaction of the Company submitted to the vote of the board of directors, conflicting with the interest of the Company, that director or officer shall make known to the board of directors the personal conflicting interest and shall not deliberate or vote on that transaction. Any such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Art. 17. Statutory auditors.

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors. The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding six (6) years and may be re-elected.

17.2 The statutory auditor(s) shall be appointed by the general meeting of the shareholders of the Company, which will fix their number, remuneration and term of their mandate. The statutory auditor(s) in office may be revoked at any time, with or without cause, by the general meeting of shareholders of the Company.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be mandatory if, and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital of the Company as stated or as increased reduced from time to time as provided in Article 5 above.

19.2 The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and shall decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits to corporate object and policy of the Company and in accordance with the provisions of the Articles and of a shareholders' or similar agreement from time to time, if any.

19.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down by the law.

Art. 20. Dissolution and Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adapted in the manner provided for amendment of these Articles.

20.2 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders of the Company deciding such a liquidation. This general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

20.3 In the case of liquidation, one all debts and liabilities of the Company settled, the remaining assets of the Company will be distributed pursuant to the provisions of Articles 6.7.3. and 6.8.8. of these Articles.

Art. 21. Definitions. The terms defined in these Articles shall have the following meaning:

“Affiliate” means, with respect to any specified Person, any other Person who or which, directly or indirectly, controls (within the meaning of Articles 309 and following of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915 as amended from time to time in relation to commercial companies), is controlled by, or is under common control of such specified Person; for any venture capital or similar investment fund, “Affiliate” shall include any other such fund, including partnerships that has common or Affiliated general partners, managing members or managers.

“Class A Preference Shares” means the Class A1 Preference Shares and the Class A2 Preference Shares as a single class.

“Class B Preference Shares” means the Class B1 Preference Shares and the Class B2 Preference Shares as a single class.

“Issue Price” means the nominal value plus share premium paid by the relevant shareholder at the time of the issue of the relevant Preference Shares.

“Liquidation Event” means an event which is or may result in (i) a liquidation, voluntary or not, or a dissolution of the Company, (ii) the sale, transfer or disposal of all or a substantial part of the Substantial Assets and/or business, or (iii) a merger with any other company or any other restructuring (e.g. a contribution of Securities in exchange for new shares of another company) pursuant to which the Company is not the surviving entity and the Parties do not hold, in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the share capital and voting rights of such surviving entity.

“Person” means any individual, firm, corporation, partnership, association, limited liability company, trust or any other legal entity

“Preference Shares” means Class A Preference Shares and Class B Preference Shares and the Ordinary Shares issued upon conversion of such Class A Preference Shares and Class B Preference Shares.

“Sale” means the Transfer of a number of instruments such that, as a result of that Transfer, the transferee(s) (including its Affiliates as the case may be) would hold, immediately or on a due date more than fifty per cent (50%) of the Shares and/or of the voting rights of the Company on a fully diluted basis.

“Securities” means, now and in the future: (i) the Shares; (ii) the Warrants (iii) the securities or other rights entitling their holders, immediately or in the future, to subscribe or otherwise acquire or be granted Shares, (iv) the subscription rights attached to the Shares or other securities, and (v) any rights to receive free Shares or securities.

“Shares” means the Ordinary Shares and the Preference Shares.

“Substantial Assets” means any asset representing a significant part of the Ebuzzing Group’s property either given its value or its decisive impact either on the actual or potential projects of the Ebuzzing Group or for the purpose of the conduct of the Ebuzzing Group’s businesses as then conducted.

“Transfer” means any transaction, including a promise or undertaking to transact or the grant of collateral, with or without consideration, whether voluntary or courtordered or by way of law, which might alter now or in the future, directly or indirectly, the share ownership of and/or the voting rights in the Company, by way of a transfer (sale, loan, contribution, donation, partition, exchange, auction or any other means), exercise, conversion (except for the conversion of Preference Shares into Ordinary Shares) or stripping of the Shares, or by any other means, of the ownership of Securities (“propriété”, “nue-propriété”, “usufruit”), or of any rights over any instrument (including any voting or dividend rights), including but not limited to gratuities, partial contributions of assets, mergers, de-mergers, or any combination of these methods of transfer of ownership).

“Warrants” means warrants which may be issued by the Company from time to time each giving the right to subscribe a number of Shares at a certain exercise price.

Eighth resolution

The meeting resolved to appoint:

- Mr. Jean Canzoneri, born in Toulouse, France, on 23 February 1983, residing at 100, rue Marius AUFAN, 92300 Levallois-Perret, France; and

- Covent 4, société par actions simplifiée organised under the laws of France with a registered share capital of two million seven hundred and eight thousand (EUR 2,708,000), having its registered office at 49-51, avenue George V, 75008 Paris, France, registered with the Registry of commerce and companies of Paris under number 524 870 862, who shall be represented by Mr. Georges Saier, born in Boulogne-Billancourt, France, on 9 December 1961, residing at 16 place des Etats-Unis, 75116 Paris, France, as permanent representative,

as new directors of the Company until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2018.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above are estimated at EUR 4,600.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case

of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing (except for the conclusion of the conclusion of the report of RSM Audit Luxembourg for which the French version will be prevailing).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Ebuzzing, une société anonyme, ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L2212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.995 (la «Société»), et constituée le 20 janvier 2006 suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») sous le numéro 878 du 4 mai 2006. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu par une décision du conseil d'administration de la Société datée du 22 février 2012 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, daté du 12 mars 2012, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Karl Pardaens, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme secrétaire Paul Florin, avocat, demeurant à Luxembourg et en tant que scrutateur Simon Martin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les mandataires et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

2. Il appert de la liste de présence que sur toutes les actions émises dans la Société, à savoir (i) deux cent trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (230.490) Actions Ordinaires, (ii) soixante-deux mille trois cent vingt (62.320) Actions Préférentielles de Classe A (divisées en (a) quarante-six mille soixante-dix (46.070) Actions Préférentielles de Catégorie A1 et (b) seize mille deux cent cinquante (16.250) Actions Préférentielles de Catégorie A2), et (iii) cinquante-quatre mille huit cent dix-huit (54.818) Actions Préférentielles de Classe B (divisées en (a) trente-six mille cinq cent trente-trois (36.533) Actions de Catégorie B1 et (b) dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (18.285) Actions de Catégorie B2, 176.306 Actions Ordinaires, 62.320 Actions Préférentielles de Classe A et 54.818 Actions Préférentielles de Classe B sont dûment représentées à la présente assemblée générale, de sorte que 84,41 % du capital social émis et des actionnaires de la Société sont représentés à la présente assemblée et déclarent avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour.

3. Les actionnaires ont été dûment convoqués par lettre recommandée envoyée le 21 mars 2012.

4. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Réduction du capital social émis de la Société aux fins de le porter de son montant actuel de huit millions six cent quatre-vingt-dix mille sept cents euros (8.690.700 EUR) à huit millions cinq cent quarante-neuf mille deux cent soixante-quinze euros (8.549.275 EUR) par l'annulation de cinq mille six cent cinquante-sept (5.657) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, et le capital social autorisé de la Société de son montant actuel de trois millions quatre cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-quinze euros (3.455.975 EUR) à trois millions quatre cent trente-trois mille huit cents euros (3.433.800 EUR) à représenter par cent trente-deux mille cinq cent dix-sept (132.517) Actions Ordinaires et cinq mille deux cent trente-cinq (5.235) Actions Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

2. Création de deux sous-catégories d'Actions Ordinaires, à savoir les actions ordinaires de Classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A») et les actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B»); reclassification des deux cent trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (230.490) Actions Ordinaires existantes en deux cent trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (230.490) Actions Ordinaires de Classe A.

3. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-quatre mille neuf cents euros (884.900 EUR) à neuf millions quatre cent trente-quatre mille cent soixante-quinze euros (9.434.175 EUR) par l'émission de vingt-sept mille cent quatorze (27.114) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et huit mille deux cent quatre-vingt-deux (8.282) nouvelles Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune pour un prix total de souscription de neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et douze centimes (9.688.593,12 EUR); souscription des nouvelles actions ainsi émises et paiement du prix de souscription par l'apport en nature de dix-huit mille quatre cent soixante-quatre (18.464) actions de Beezik SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à 153, rue de Courcelles, 75017 Paris, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 504 421 165; constat d'un rapport préparé par RSM Audit Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, sur l'évaluation des apports en nature et l'approbation de l'évaluation totale des apports en nature à neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et douze centimes (9.688.593,12 EUR); renonciation par les actionnaires existants à leurs droits préférentiels de

souscription sur les nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et les nouvelles Actions Ordinaires de Classe B; allocation (i) d'un montant égal à la valeur nominale des Actions Ordinaires de Classe A nouvellement souscrites et des Actions Ordinaires de Classe B nouvellement souscrites au compte du capital social de la Société, (ii) du solde du prix total de souscription des Actions Ordinaires de Classe A nouvellement souscrites (x) en relation avec les Actions Ordinaires de Classe A souscrites par deux des souscripteurs, COVENT 4 et AXEL LOISIRS FRANCE, à un compte de prime d'émission distribuable uniquement à COVENT 4 et AXEL LOISIRS FRANCE (la «Prime d'Emission CALF»), (y) en relation avec les Actions Ordinaires de Classe A souscrites restantes à la prime générale d'émission librement distribuable de la Société et (iii) du solde du prix total de souscription des Actions Ordinaires de Classe B nouvellement souscrites à la prime d'émission de la Société uniquement distribuable aux détenteurs des Actions Ordinaires de Classe B; constat et approbation d'une distribution d'un acompte sur dividendes aux détenteurs des Actions Ordinaires de Classe B d'un montant de deux millions cinq cents mille euros (2.500.000 EUR) à verser, entre autres, à partir (i) du compte de prime d'émission de la Société uniquement distribuable aux détenteurs des Actions Ordinaires de Classe B, (ii) du compte de prime générale d'émission librement distribuable de la Société et, si nécessaire, (iii) des comptes de prime d'émission correspondant aux classes spécifiques des actions préférentielles mais non à partir de la Prime d'Emission CALF.

4. Modification et augmentation du capital social autorisé non-émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent quarante-trois mille huit cents euros (3.443.800 EUR) à quatre millions deux cent quarante et un mille neuf cent cinquante euros (4.241.950 EUR) à représenter par cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-trois (164.443) Actions Ordinaires de Classe A et cinq mille deux cents trente-cinq (5.235) Actions préférentielles de Classe A (de toute sous-catégorie), ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR); renouvellement de l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé non-émis de la Société pour une durée de cinq ans à compter de la publication des modifications des statuts de la Société (les "Statuts") par l'assemblée telles que prévues par le présent acte; constat d'un rapport par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en ce qui concerne le prix et les conditions auxquels les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Préférentielles de Catégorie A (de toute sous-catégorie) peuvent être émises conformément au capital autorisé non-émis, lesdites émissions étant effectuées sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants; et en ce qui concerne la décision de renoncer à, supprimer et autoriser le conseil d'administration de la Société à supprimer tous les droits préférentiels de souscription en cas d'émission d'actions par la Société dans les limites du capital social autorisé non-émis.

5. Constat et approbation de nouveaux bons de souscriptions d'actions à émettre par la Société octroyant le droit de souscrire aux Actions Ordinaires de Classe A conformément aux conditions générales fixées par le conseil d'administration de la Société.

6. Augmentation du nombre d'administrateurs de la Société.

7. Modifications et reformulation des Statuts afin de refléter les modifications apportées ci-dessus au capital social, de refléter la modification et l'augmentation du capital social autorisé non-émis, d'augmenter le nombre d'administrateurs ainsi que d'autres modifications prévues par la présente, substantiellement dans la forme telle qu'annexée aux procurations pour l'assemblée.

8. Nomination de M. Jean Canzoneri et Covent 4, représentée par un représentant permanent qui sera M. Georges Saier, en tant que nouveaux administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Après délibération, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de diminuer le capital social émis de la Société de son montant actuel de huit millions six cent quatre-vingt-dix mille sept cents euros (8.690.700 EUR) à huit millions cinq cent quarante-neuf mille deux cent soixante-quinze euros (8.549.275 EUR) par l'annulation de cinq mille six cent cinquante-sept (5.657) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25 EUR) chacune, toutes ces Actions Ordinaires étant détenues au sein de la Société et par la Société, aucun paiement n'étant fait ou dû à la Société. L'assemblée a reconnu et approuvé cette réduction de capital social.

L'assemblée a décidé que le montant de la réduction sera affecté à la prime générale d'émission librement distribuable de la Société.

L'assemblée a décidé également de réduire le capital social autorisé non-émis de la Société de son montant actuel de trois millions quatre cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-quinze euros (3.455.975 EUR) à trois millions quatre cent quarante-trois mille huit cents euros (3.443.800 EUR) à représenter par cent trente-deux mille cinq cent dix-sept (132.517) Actions Ordinaires et cinq mille deux cent trente-cinq (5.235) Actions Préférentielles de Classe A, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25 EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de recomposer le capital social émis de la Société par la création de deux sous-catégories d'Actions Ordinaires, à savoir les actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A») et les actions ordinaires

de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B») ayant les droits et obligations, tels que prévus dans les Statuts modifiés et refondus apparaissant dans les résolutions ci-dessous.

L'assemblée a décidé de reclasser les deux cent trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (230.490) Actions Ordinaires en deux cent trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (230.490) Actions Ordinaires de Classe A.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-quatre mille neuf cents euros (884.900 EUR) à neuf millions quatre cent trente-quatre mille cent soixante-quinze euros (9.434.175 EUR) par l'émission de vingt-sept mille cent quatorze (27.114) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et huit mille deux cent quatre-vingt-deux (8.282) nouvelles Actions Ordinaires de Classe B, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et douze centimes (9.688.593,12 EUR).

Les souscripteurs référencés ci-dessous, chacun représenté par Karl Pardaens, prénommé, en vertu de procurations données sous seing privé (lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne variatur par le bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement), ont chacun souscrit aux nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et aux nouvelles Actions Ordinaires de Classe B indiquées à côté de leur noms ci-dessous et ont payé le prix global de souscription de ces nouvelles Actions Ordinaires ainsi souscrites et émises en contrepartie de l'apport en nature de dix-huit mille quatre cent soixante-quatre (18.464) parts sociales de Beezik SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 153, rue de Courcelles, 75017 Paris, France, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 504 421 165, comme mentionné ci-dessous.

L'assemblée a décidé d'accepter les souscriptions aux Actions Ordinaires nouvellement émises et le paiement d'une prime de souscription globale par des apports en nature composés de dix-huit mille quatre cent soixante-quatre (18.464) parts sociales de Beezik SAS comme suit:

Souscripteurs	Parts sociales souscrites dans la Société	Prix de souscription	Apport en nature (actions de Beezik SAS)
Daniel GROSSMANN	127 Actions Ordinaires de Classe A	34.762,44 EUR	66 parts
PB MANAGEMENT	1.861 Actions Ordinaires de Classe A	509.392,92 EUR	971 parts
Benoît DUMORTIER	123 Actions Ordinaires de Classe A	33.667,56 EUR	64 parts
Mikhal BOTBOL	1.010 Actions Ordinaires de Classe A	276.457,20 EUR	527 parts
BUSINESS & DECISION	1.718 Actions Ordinaires de Classe A	470.250,96 EUR	896 parts
Grégoire DE COURLON	127 Actions Ordinaires de Classe A	34.762,44 EUR	66 parts
AXCEL LOISIRS FRANCE	10.794 Actions Ordinaires de Classe A	2.954.533,68 EUR	5.631 parts
COVENT 4	11.028 Actions Ordinaires de Classe A	3.018.584,16 EUR	5.753 parts
VERY SAS	326 Actions Ordinaires de Classe A	89.232,72 EUR	170 parts
SOLAR BOYZ	6.622 Actions Ordinaires de Classe B	1.812.573,84 EUR	3.454 parts
Jean-Christophe DE LAUNAY	1.660 Actions Ordinaires de Classe B	454.375,20 EUR	866 parts
Total	27.114 Actions Ordinaires de Classe A et 8.282 Actions Ordinaires de Classe B	9.688.593,12 EUR	18.464 parts

La preuve du transfert des apports en nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Le rapport émis par RSM Audit Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, daté du 27 mars 2012, sur l'évaluation des apports en nature a été constaté par l'assemblée. La conclusion de ce rapport est la suivante:

“Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus et sur base des commentaires faits au point 4, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur des 18.464 actions de la société Beezik S.A.S. ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la Société émises en contrepartie, soit 27.114 actions A ordinaires et 8.282 actions B ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25 chacune et d'une prime d'émission de EUR 248,72 chacune.”

Une copie dudit rapport restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'assemblée a décidé d'approuver les apports en nature pour un montant de neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et douze centimes (9.688.593,12 EUR).

L'assemblée a décidé (i) qu'un montant égal à la valeur nominale des Actions Ordinaires de Classe A et des Actions Ordinaires de Classe B nouvellement souscrites sera alloué au compte du capital social de la Société, (ii) que le solde du prix de souscription des Actions Ordinaires de Classe A nouvellement souscrites (x) en relation avec les Actions Ordinaires de Classe A souscrites par deux des souscripteurs, COVENT 4 et AXEL LOISIRS FRANCE, sera alloué à un compte de prime d'émission distribuable uniquement à COVENT 4 et AXEL LOISIRS FRANCE (la «Prime d'Emission CALF»), (y) en relation avec les Actions Ordinaires de Classe A souscrites restantes sera alloué au compte de prime générale d'émission librement distribuable de la Société, et (iii) que le solde du prix total de souscription des Actions Ordinaires

de Classe B nouvellement souscrites sera alloué à la prime d'émission de la Société distribuable uniquement aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B, conformément à l'article 6.7.6 des statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Les actionnaires existants ont décidé de renoncer aux droits de souscription préférentiels dans le cadre de l'émission des nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et des nouvelles Actions Ordinaires de Classe B.

L'assemblée a reconnu et approuvé, dans la mesure nécessaire, la distribution d'un dividende provisoire aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Classes B d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR), décidé par le conseil d'administration de la Société le 28 mars 2012, devant être versée (i) de la prime d'émission de la Société uniquement distribuable aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B, conformément à l'article 6.7.6 des statuts modifiés et refondus ci-dessous, et dans la mesure nécessaire, (ii) de la prime générale d'émission librement distribuable de la Société, et si nécessaire des (iii) primes d'émissions correspondant aux classes spécifiques d'actions préférentielles conformément à l'article 5.10 des Statuts, mais non à partir de la Prime d'Emission CALF.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social autorisé non-émis de la Société afin de la porter de son montant actuel de trois millions quatre cent quarante-trois mille huit cents euros (3.443.800 EUR) à quatre millions deux cent quarante-et-un mille neuf cent cinquante euros (4.241.950 EUR) par l'émission de cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-trois (164.443) Actions Ordinaires de Classe A et cinq mille deux cent trente-cinq (5.235) Actions Préférentielles de la Classe A (de toute sous-catégorie) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR).

L'assemblée a décidé de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé non-émis de la Société pour une durée de cinq ans à compter de la publication des statuts modifiés et refondus par l'assemblée ci-dessous.

À la suite de quoi, l'assemblée a décidé de constater le rapport par le conseil d'administration de la Société daté du 28 mars 2012 conformément à l'article 32-3 (5) de la loi datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en ce qui concerne le prix et les conditions, auxquelles les Actions Ordinaires de classe A et les Actions Préférentielles de Classe A (de toute catégorie) peuvent être émises dans les limites du capital social autorisé non-émis, lesdites émissions étant effectuées sans réserver de droits de souscription préférentiels aux actionnaires existants.

En conséquence, il a par ailleurs, été décidé de renoncer à, supprimer et d'autoriser le conseil d'administration de la Société à supprimer tous les droits de souscription préférentiels en cas d'émission d'Actions Ordinaires de Classe A et Actions Préférentielles de la Classe A supplémentaires (de toute catégorie) dans les limites du capital social autorisé non-émis.

Cinquième résolution

L'assemblée a constaté et approuvé les nouveaux bons de souscription d'actions à émettre par la Société conférant le droit de souscrire aux Actions Ordinaires de Classe A conformément aux conditions générales fixées par le conseil d'administration de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de prévoir l'augmentation du nombre d'administrateurs de la Société de huit (8) à dix (10).

Septième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi entre les parties comparantes et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de «Ebuzzing» (la «Société»). La Société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société. Le siège social pourra être transféré en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

2.2. Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, bureaux, succursales ou sièges administratifs, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

2.4. Pareille décision de transfert temporaire du siège social sera faite et portée à la connaissance des parties intéressées par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité pour l'engager dans le cadre des actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est établie pour une durée illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment dans le domaine des nouvelles technologies, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la mise en valeur du portefeuille qu'elle possède, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, franchises et licences y rattachées.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet en vue d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à neuf millions quatre cent trente-quatre mille cent soixante-quinze euros (EUR 9.434.175) représenté par:

- deux cent soixante mille deux cent vingt-neuf (260.229) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») divisées en deux cent cinquante et un mille neuf cent quarante-sept (251.947) actions ordinaires de Classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A») et huit mille deux cent quatre-vingt-deux (8.282) actions ordinaires de Classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B»);

- soixante-deux mille trois cent vingt (62.320) actions préférentielles de classe A (les «Actions Préférentielles de Classe A») divisées en quarante-six mille soixante-dix (46.070) actions préférentielles de classe A1 (les «Actions Préférentielles de Classe A1») et seize mille deux cent cinquante (16.250) actions préférentielles de classe A2 (les «Actions Préférentielles de Classe A2»); et

- cinquante-quatre mille huit cent dix-huit (54.818) actions préférentielles de classe B (les «Actions Préférentielles de Classe B») divisées en trente-six mille cinq cent trente-trois (36.533) actions préférentielles de classe B1 et dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (18.285) actions préférentielles de classe B2;

d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre millions deux cent quarante et un mille neuf cent cinquante euros (EUR 4.241.950) qui sera représenté par:

- cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-trois (164.443) Actions Ordinaires de Classe A; et

- cinq mille deux cent trente-cinq (5.235) Actions Préférentielles de Classe A (de toute sous-catégorie);

d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

5.3. Le conseil d'administration peut, jusqu'au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 29 mars 2012, augmenter à une ou plusieurs reprises, le capital social à concurrence du capital social par émission de nouvelles actions dans les limites fixées ci-dessus. Ces augmentations de capital peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par règlement de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission (étant entendu que dans ce dernier cas, l'augmentation de capital s'opèrera sans émission d'actions nouvelles).

5.4. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

5.5. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.6. Le conseil d'administration est par ailleurs autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, dans quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, en particulier de l'article 32-4 de la Loi.

5.7. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de rachat et toutes autres conditions y afférentes.

5.8. Modification du capital social et du capital autorisé. Le capital social émis et le capital autorisé non émis de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des Statuts telles que prescrites par la loi applicable.

5.9. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater par acte authentique une augmentation du capital social suite à une émission d'actions dans le cadre du capital autorisé, il fera amender le présent article.

5.10. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription d'actions préférentielles d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique d'actions préférentielles, et en indiquera la catégorie correspondante, sans préjudice de l'article 6.7.6.1.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont uniquement nominatives.

6.2. Les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Si une action de la Société est détenue par plus d'une personne en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme représentant l'action à l'égard de la Société.

6.3. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts ainsi que la conversion des actions nominatives en actions au porteur. La propriété des actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi et par les présents Statuts.

6.5. Les actions sont soit des Actions Ordinaires, soit des Actions Préférentielles, divisées, le cas échéant, en plusieurs catégories, séries ou classes.

6.6. Les détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles voteront ensemble, dans la mesure où la loi le permet et sauf disposition contraire dans les présents Statuts, comme une seule classe sur tous les sujets.

6.7. Actions Ordinaires

6.7.1. Catégories: les Actions Ordinaires sont divisées en deux catégories, les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Ordinaires de Classe B. Sauf stipulation contraire indiquées dans les statuts et dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire conclu de temps à autre, toutes les Actions Ordinaires seront identiques à tous les égards.

6.7.2. Dividendes: les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Ordinaires de Classe B, respectivement, ouvriront droit aux dividendes qui peuvent être déclarés, de temps à autre, en vertu des présents Statuts conformément et dans les limites établies à l'article 6.8.8 (Préférence et Rangs) sans préjudice de l'article 6.7.6 et des dispositions d'un pacte d'actionnaires ou d'un contrat similaire, de temps à autres, le cas échéant.

6.7.3. Opération de Liquidation: sous réserve des dispositions de l'article 20.3 des présents Statuts et sous réserve du paiement préalable des détenteurs d'Actions Préférentielles tel que stipulé à l'article 6.8 ci-dessous, dans l'hypothèse d'une Opération de Liquidation, toute Action Ordinaire confèrera le droit de prendre part à la distribution du boni de liquidation de la Société au prorata de leur participation dans le capital avec les Actions Préférentielles.

6.7.4. Vente: sous réserve du paiement préalable des détenteurs d'Actions de Préférentielles, tel que stipulé à l'article 6.8 ci-dessous, dans l'hypothèse d'une Vente, toute Action Ordinaire confèrera le droit de prendre part à la distribution de l'excédent du produit restant de la Vente, au prorata de leur participation dans le capital avec les Actions Préférentielles.

6.7.5. Droits de vote: Chaque détenteur d'Actions Ordinaires bénéficiera d'un vote pour chaque Action Ordinaire qu'il détient.

6.7.6. Dividende Préférentiel:

6.7.6.1 Outre les droits accordés par l'article 6.7.2 et sous réserve du respect des exigences indiquées dans la loi applicable, les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B seront en droit de percevoir un dividende préférentiel d'un compte de prime d'émission spécifique (et, si nécessaire, de la prime d'émission librement distribuable par la Société) d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000).

6.7.6.2 Après paiement du dividende préférentiel, pour acomptes ou de manière définitive, par la Société aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B, les droits et obligations des détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B seront par-faitement identiques à ceux des détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A.

6.8. Actions Préférentielles

6.8.1. Les Actions Préférentielles sont divisées en deux catégories, les Actions Préférentielles de Catégorie A et les Actions Préférentielles de Catégorie B. Toutes les Actions Préférentielles de Catégorie A seront identiques à tous les égards, sauf stipulation contraire dans les présents Statuts ou dans un éventuel pacte d'actionnaires ou autre accord similaire, conclu de temps à autre, de même pour toutes les Actions Préférentielles de Catégorie B. Les droits, préférences de toute sorte et restrictions quant aux Actions Préférentielles de Catégorie A respectivement des Actions Préférentielles de Catégorie B sont énoncés ci-dessous, ainsi que, sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts, par les stipulations de tout accord que les actionnaires auraient pu conclure entre eux, le cas échéant, à tout moment.

6.8.2. Dividendes: En cas de distribution de dividendes par la Société et sans préjudice du dividende préférentiel indiqué dans l'article 6.7.6 ci-dessus, des dispositions des lois et des dispositions d'un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord, les préférences et les rangs établis à l'article 6.8.8 ci-dessous s'appliqueront mutatis mutandis.

6.8.3. Rachat: Les Actions de Préférence de Catégorie A ne peuvent pas être rachetées par la Société.

6.8.4. Droits de Conversion: Sous réserve des dispositions d'un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, les droits de conversion des détenteurs d'Actions Préférentielles (les «Droits de Conversion») sont énoncés ci-dessous.

- Chaque Action Préférentielle sera convertible, à tout moment, après la date de souscription de cette action en un nombre d'Actions Ordinaires intégralement libérées, conformément aux termes de tout accord que les actionnaires auraient pu conclure entre eux, le cas échéant (le «Taux de Conversion»). Le Taux de Conversion initial est égal à (1) une Action Ordinaire pour (1) une Action Préférentielle de même valeur nominale (le «Taux de Conversion Initial»). Ce taux sera uniquement ajusté dans les seules hypothèses et selon une formule d'ajustement défini par les termes de tout accord que les actionnaires auraient pu conclure entre eux, le cas échéant, à tout moment. En cas de conversion desdites Actions Préférentielles au Taux de Conversion Initial, les Actions Préférentielles à convertir en Actions Ordinaires seront considérées comme converties en Actions Ordinaires automatiquement et, à l'issue de cette conversion, elles seront redésignées comme Actions Ordinaires et de la modification de l'article 5 des Statuts en conséquence.

- Dans le cas d'une Vente des actions ou d'une Opération de Liquidation, pour lesquelles les Actions Préférentielles devront être converties en Actions Ordinaires, le Taux de Conversion Initial de chaque Action Préférentielle sera ajusté de sorte qu'une telle Action Préférentielle puisse être convertie en un nombre suffisant d'Actions Ordinaires afin que le détenteur d'Actions Préférentielles concerné puisse recevoir le montant intégral de la Préférence de Liquidation (telle que définie ci-dessous) de ladite Action Préférentielle (le «Taux de Conversion Ajusté»), dans la mesure du possible eu égard à la part du Prix disponible pour ladite Préférence de Liquidation.

- Chaque Action Préférentielle sera convertie conformément au Taux de Conversion en vigueur à la date de la conversion ou à celle spécifiée par consentement écrit des détenteurs dans les conditions établies à l'article 9 des Statuts.

- Sans préjudice des majorités spéciales prévues à l'article 9, toute conversion d'Actions Préférentielles en Actions Ordinaires ne pourra être réalisée que dans les limites fixées par la Loi, en particulier par l'article 68 de ladite loi.

- Avant qu'un détenteur d'Actions Préférentielles ne puisse demander la conversion d'Actions Préférentielles en Actions Ordinaires, le détenteur notifiera par écrit à la Société à son siège social son choix de convertir les Actions Préférentielles qu'il détient. Le Conseil d'administration procédera à une telle conversion et fera enregistrer cette conversion par acte notarié dans les trente (30) jours, en application de la loi. Dans le cas contraire, il sera tenu une assemblée générale annuelle des actionnaires, constatant ladite conversion et requérant le conseil d'administration d'acter la modification des Statuts.

- Toute Action Préférentielle ayant fait l'objet d'une conversion en Actions Ordinaires sera annulée, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Préférentielles émises sera réduit d'autant.

6.8.5. Transfert: sans préjudice de l'article 7, les Actions Préférentielles peuvent être soumises à des restrictions telles que prévues dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire conclu de temps à autre.

6.8.6. Droits de Vote: les détenteurs des Actions Préférentielles auront les mêmes droits de vote que les détenteurs des Actions Ordinaires et auront le droit de recevoir un avis de convocation à toute assemblée des actionnaires en vertu des présents Statuts. Chaque détenteur d'Actions Préférentielles bénéficiera d'un vote pour chaque Action Préférentielle.

6.8.7. Préférence de Liquidation: Dans l'hypothèse d'une Vente ou d'une Opération de Liquidation, les détenteurs des Actions Préférentielles, dans le cas où il s'agit de vendeurs, bénéficieront d'une préférence de liquidation («Préférence de Liquidation») en ce qui concerne la contrepartie (le «Prix») payé pour toutes les Actions transférées dans le cadre de ladite Vente ou de ladite Opération de Liquidation.

6.8.8. Vente ou Opération de Liquidation – Préférences et Rangs:

Dans l'hypothèse d'une Vente ou d'une Opération de Liquidation, les Préférences de Liquidation en relation avec l'affectation du Prix, duquel les détenteurs des Actions Préférentielles bénéficieront, sont et occuperont le rang qui suit, sous réserve des restrictions et spécifications qui pourront être établies dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, et la Préférence de Liquidation pour chaque rang sera payée avant tout paiement du Prix aux autres Actionnaires.

(i) Premièrement, le Prix sera payé aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B, eu égard aux Actions Préférentielles de Catégorie B transférées, à hauteur d'une part du prix calculé, pour chaque Action Préférentielle de Catégorie B (la «Préférence de Liquidation B») conformément aux dispositions suivantes:

(a) si le Prix Moyen par Action est supérieur à 848,72 EUR par Action: la Préférence de Liquidation B sera le Prix d'Émission pour chacune desdites Actions Préférentielles de Catégorie B;

(b) si le Prix Moyen Par Action est inférieur à 584,63 EUR par Action: la Préférence de Liquidation B sera le Prix d'Émission pour chacune desdites Actions Préférentielles de Catégorie B augmenté du taux d'intérêt annuel («TIA») de douze pour cent (12%) composé annuellement, sous réserve que la Préférence de Liquidation B soit plafonnée à deux fois (2x) ledit Prix d'Émission;

(c) si le Prix Moyen Par Action se situe entre 848,72 EUR par Action et 584,63 EUR par Action: la Préférence de Liquidation B sera le Prix d'Émission de chacune desdites Actions Préférentielles de Classe B avec un TIA, composé annuellement, lequel commencera à douze pour cent (12%) si le Prix Moyen Par Action est égal à 584,63 EUR par Action et sera réduit de manière linéaire à zéro pour cent (0%) si le Prix Moyen Par Action est égal 848,72 EUR par Action;

Pour les besoins de la présente clause, «Prix Moyen Par Action» désignera le Prix par Action calculé sur la base de toutes les Actions Transférées par tous les actionnaires cédants, indépendamment de leur classe ou de leur catégorie;

Dans le cas où le Prix est inférieur que le montant intégral de la Préférence de Liquidation B, alors le Prix disponible sera payé aux personnes qui bénéficient de la Préférence de Liquidation B au prorata, eu égard au nombre d'Actions Préférentielles de Catégorie B transférées par chacune de ces personnes;

(ii) Deuxièmement, le Prix restant (le cas échéant) sera payé aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe A1 eu égard à leurs Actions Préférentielles de Classe A1 transférées à hauteur d'une fois (1x) leur Prix d'Émission (la «Préférence de Liquidation A1»).

Dans l'hypothèse où la part du Prix disponible pour le paiement de la Préférence de Liquidation A1 serait inférieure au montant intégral de la Préférence de Liquidation A1, alors le Prix disponible pour ledit paiement sera payé aux personnes qui bénéficient de la Préférence de Liquidation A1 au prorata, eu égard aux Actions Préférentielles de Classe A1 transférées par chacune de ces personnes.

(iii) Troisièmement, le Prix restant (le cas échéant) sera payé à l'investisseur stratégique (le cas échéant), si le vendeur (tel que cela peut être prévu dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire) à hauteur d'une part du Prix s'élevant à 3.500.000 EUR calculé au prorata du nombre d'Actions transférées par ledit investisseur divisé par le nombre total d'Actions détenues par ledit investisseur (la «Préférence de Liquidation de l'Investisseur Stratégique»);

(iv) Quatrièmement, le Prix restant (le cas échéant), sera payé aux détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A2, eu égard aux Actions Préférentielles de Classe A2 transférées à hauteur d'une fois (1x) leur Prix d'Émission (la «Préférence de Liquidation A2»).

Dans l'hypothèse où la part du Prix disponible pour le paiement de la Préférence de Liquidation A2 serait inférieure au montant intégral de la Préférence de Liquidation A2, alors le Prix disponible pour ledit paiement sera payé aux personnes qui bénéficient de la Préférence de Liquidation A2 au prorata, eu égard au nombre d'Actions Préférentielles de la Classe A2 transférées par chacune de ces personnes;

(v) Ensuite, le Prix restant (le cas échéant) sera payé (le «Paiement Restant») à tous les actionnaires (y compris les détenteurs des Actions Ordinaires et Préférentielles, quelle que soit leur classe) au prorata, sur la base de la valeur des actions converties, eu égard au nombre d'Actions transférées par les actionnaires, sans ordre de préférence, sous réserve qu'un investisseur stratégique, s'il s'agit d'un Vendeur, ne puisse recevoir le montant de sa part du Paiement Restant qui est supérieur au paiement reçu dans le cadre de la Préférence de Liquidation de l'Investisseur Stratégique.

Les détenteurs des Actions Préférentielles seront informés par voie d'avis écrit de la Société de toute Opération de Liquidation au premier en date des délais suivants: au plus tard dix (10) jours avant l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en vue d'approuver ladite opération de Liquidation, ou dix (10) jours avant la clôture de ladite Opération de Liquidation. Ledit avis décrira toutes conditions substantielles en relation avec l'Opération de Liquidation. En sus, les détenteurs des Actions Préférentielles seront également informés par écrit de toute modification substantielle relative à la description de l'Opération de Liquidation qui leur a été signifié. Ils seront également informés, en temps utile, de l'accord final de ladite Opération de Liquidation.

Art. 7. Transfert d'Actions.

7.1. Le transfert d'actions nominatives est subordonné à une déclaration écrite de transfert dans le registre des actionnaires de la Société. Cette déclaration de transfert sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute autre personne dûment habilitée à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve du transfert des actions tout autre instrument de transfert jugé satisfaisant par la Société.

7.2. Sauf stipulation contraire dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, de temps à autre conclu, toutes les Actions Ordinaires resteront des Actions Ordinaires en cas de Transfert. Par ailleurs, aucune Action Préférentielle de classes A1, A2, B1 et B2 ne verra sa classe ou catégorie changer en raison d'un Transfert.

7.3. Les détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles reconnaissent que le transfert de leurs actions respectives peut faire l'objet de restrictions telles que prévues par un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, à tout moment.

Chaque détenteur d'Actions Ordinaires, conjointement, et non solidairement, accepte que pour une durée de cinq (5) ans à compter du 28 juillet 2011 (qui sera renouvelée tacitement une fois pour une durée de deux (2) ans, dans les limites fixées par la loi), il ne transférera pas, sauf stipulation contraire dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, de temps à autre conclu ou sous réserve de l'accord écrit préalable des détenteurs des Actions Préférentielles détenant, au total, 55% des Actions Préférentielles considérées comme une seule catégorie d'Actions, une quelconque des Actions détenues par lesdits détenteurs d'Actions Ordinaires.

7.4. Chacun des détenteurs d'Actions Ordinaires et Préférentielles, sauf stipulation contraire dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, de temps à autre conclu, auquel il serait partie, accepte qu'en cas de transfert de tout ou partie de ses Actions de la Société à un tiers ou à un détenteur d'Action(s) Ordinaire(s), l'actionnaire en question notifiera par écrit, au préalable, à tous les détenteurs d'Actions Préférentielles les termes et conditions applicables audit transfert.

7.4.1. Le détenteur d'Action(s) Préférentielle(s) peut exercer son droit d'acheter lesdites Actions dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception de ladite notification.

7.4.2. Dans le cas où le détenteur d'Action(s) Préférentielle(s) souhaiterait acheter lesdites Actions, il notifiera son intention par lettre recommandée avec accusé de réception (ci-après l'«Avis d'Acceptation»).

7.4.3. L'Avis d'Acceptation constituera un accord contraignant entre le vendeur et l'acheteur en vue de vendre respectivement d'acheter le lot d'Actions du vendeur, selon les termes et conditions de l'avis initial.

7.5. Dans le cas où des actionnaires détenant respectivement, dans l'ensemble, au moins (i) cinquante pourcent (50 %) des Actions Préférentielles, et (ii) jusqu'au 31 juillet 2016 seulement, cinquante pourcent (50 %) des Actions Ordinaires (les «Détenteurs Cédants»), approuvent par écrit une offre pour toutes les Actions émanant d'un Cessionnaire Proposé par un Tiers qui n'est pas un Affilié d'un Détenteur Cédant (l'«Acquéreur»), en spécifiant que le présent article 7.5 s'applique à ce Transfert, les Détenteurs Cédants auront le droit d'exiger des autres actionnaires qu'ils transfèrent tous leurs Titres à cet Acquéreur, aux mêmes conditions auxquelles les Détenteurs Cédants transfèrent tous les Titres qu'ils détiennent, à condition que, nonobstant toute disposition contraire du présent article 7.5, le produit total du Transfert soit alloué conformément aux dispositions de l'article 6.8.8 (le «Droit de Sortie Conjointe»).

7.5.1. Le Détenteur Cédant peut exercer son Droit de Sortie Conjointe en transmettant à chacun des Actionnaires un avis écrit (un «Avis d'Appel») au moins trente (30) jours avant la date proposée pour la conclusion dudit Transfert. Cet Avis d'Appel devra préciser que le présent article 7.5 s'applique audit Transfert, établir le prix et autres conditions auxquelles toutes ces Titres seront transférés dans le cadre dudit Transfert, l'identité de l'Acquéreur et la date proposée pour la conclusion de ce Transfert (qui ne pourra pas intervenir avant l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à partir de la date d'un tel Avis d'Appel) eu égard audit Transfert.

7.5.2. À la réception d'un Avis d'Appel, chaque actionnaire se verra obligé de transférer à la conclusion, comme les Détenteurs Cédants, dans le contexte dudit Transfert, le nombre d'Actions prévues conformément à ce qui précède et à ce qui est indiqué dans l'Avis d'Appel, à l'Acquéreur et, si cette transaction requiert l'approbation des actionnaires, pour toutes les Actions qu'un tel actionnaire détient ou pour lesquelles il exerce le droit de vote, de voter (en personne, par procuration ou par consentement écrit, le cas échéant, lors d'une assemblée générale des actionnaires, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire) attaché à toutes les Actions en faveur du Transfert et de l'adopter (comme toute modification des présents Statuts requise pour mettre en œuvre un tel Transfert) et de voter contre toute autre proposition dont on pourrait raisonnablement croire qu'elle retarderait ou entraverait la capacité de la Société à exécuter un tel Transfert.

7.5.3. Le Transfert est subordonné à la délivrance:

(a) à chaque actionnaire: en cas de Vente moyennant un apport en numéraire, d'un chèque bancaire (ou tout document attestant d'un transfert de fonds) pour un montant égal au prix d'achat de ses Titres ou, dans le cas où le prix de Vente est payé par d'autres moyens qu'en numéraire, par la contrepartie appropriée, dans les deux cas conformément aux prescriptions de l'article 6.8.8;

(b) à l'Acquéreur: de tout document dûment complété et signé requérant que la Société enregistre le Transfert des Actions concernées en faveur de l'Acquéreur.

7.6. Tout transfert ou tentative de transfert qui a été réalisé ou non en violation des dispositions des présents Statuts et/ou des dispositions contenues dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, ne sera ni reconnu par la Société ni inscrit dans le registre des actionnaires.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société.

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous actes qui intéressent la Société.

8.2. Les convocations à ces assemblées se font dans les formes et délais prévus par la Loi. Tout administrateur peut convoquer l'assemblée des actionnaires de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai à 14.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée à la demande écrite des actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations.

9.1. Les exigences de convocation et quorum prévues par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi et sans préjudice de l'article 11.10, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier les présents Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Dans le cas où aucun quorum n'est atteint, une seconde assemblée peut être convoquée dans les formes et aux heures prévues par la Loi. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts ou dans la Loi et sans préjudice de l'article 11.10, les décisions visant à modifier les Statuts, sont valablement prises aux deux tiers des votes exprimés.

9.5. Les décisions suivantes nécessitent l'approbation préalable ou le vote favorable des détenteurs des Actions Préférentielles détenant, au total, 55% des Actions Préférentielles considérées comme une seule catégorie d'Actions:

(a) toute émission de nouvelles actions ou autres instruments (convertibles ou non en Actions) et toute reclassification d'actions existantes (autres que des Actions Préférentielles) qui est susceptible de résulter en des instruments occupant le même rang que les ou ayant un rang supérieur aux Actions Préférentielles, eu égard aux droits de vote (autres que les droits de vote occupant le même rang que les Actions Ordinaires), dividendes, rachat, conversion ou liquidation;

(b) toute mise en œuvre de l'Opération de Liquidation autre que la liquidation obligatoire;

(c) tout paiement de dividendes ou autres distributions de fonds propres;

(d) toute augmentation ou réduction du nombre d'Actions Préférentielles de Catégorie A ou du nombre d'Actions Préférentielles de Catégorie B (sauf par voie de conversion des Actions Préférentielles de Catégorie A existantes et des Actions Préférentielles de Catégorie B);

(e) tout rachat ou achat d'actions et/ou autres titres;

(f) toute décision de conclure des alliances stratégiques majeures, y compris mais sans limitation, une fusion ou scission ou toute réorganisation de la participation de la Société ou d'une filiale, impliquant une partie autre que la Société et les filiales;

(g) toute autre modification des présents Statuts autre que le transfert du siège social de la Société dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg.

9.6. Les décisions suivantes devront être approuvées par les actionnaires détenant, au total, plus de cinquante pour cent (50%) des Actions Préférentielles de Catégorie B, y compris le vote favorable de nouvel investisseur financier:

(a) toute émission de nouveaux titres (convertibles ou non en Actions) et toute reclassification des titres existants (autres que les Actions Préférentielles) qui pourrait avoir pour conséquence que les titres occupent le même rang ou un rang supérieur aux Actions Préférentielles de Catégorie B eu égard aux droits de vote (autres que les droits de vote occupant le même rang que les Actions Ordinaires) dividendes, rachat, conversion ou liquidation;

(b) dans l'hypothèse d'une Vente ou d'une Opération de Liquidation: l'évaluation du Taux de Conversion Ajusté des Actions Préférentielles de Catégorie B;

(c) toute fusion, scission (partielle), apport (partiel) d'actifs, apport ou transfert d'une branche d'activités de la Société ou une filiale ainsi que toute acquisition ou désinvestissement d'actions ou d'actifs sortant du cadre normal des activités.

9.7. Les décisions suivantes devront être approuvées par les actionnaires détenant, au total, plus de cinquante pour cent (50%) des Actions Préférentielles de Classe A, y compris le vote favorable des investisseurs financiers existants:

(a) sans préjudice de l'émission de nouvelles Actions Préférentielles de Catégorie B à la suite de l'exercice de warrants (bons de souscription) ou en vertu de la conversion d'Actions Ordinaires ou d'Actions Préférentielles de Catégorie A conformément aux dispositions d'un éventuel pacte d'actionnaires ou accord similaire, toute émission de nouveaux titres (convertibles ou non en Actions) et toute reclassification des titres existants (autres que les Actions Préférentielles) qui pourrait avoir pour conséquence que les titres occupent le même rang ou un rang supérieur aux Actions Préférentielles de Catégorie A eu égard aux droits de vote (autres que les droits de vote occupant le même rang que les Actions Ordinaires) dividendes, rachat, conversion ou liquidation;

(b) dans l'hypothèse d'une Vente ou d'une Opération de Liquidation: l'évaluation du Taux de Conversion Ajusté des Actions Préférentielles de Catégorie A;

(c) toute fusion, scission (partielle), apport (partiel) d'actifs, apport ou transfert d'une branche d'activités de la Société ou une filiale ainsi que toute acquisition ou désinvestissement d'actions ou d'actifs sortant du cadre normal des activités.

9.8. Les décisions suivantes devront être approuvées par les Actions Préférentielles applicables aux catégories respectives des Actions Préférentielles (selon le cas):

(a) applicables aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B: toute émission (xx) de nouveaux instruments (convertibles ou non en Actions) et toute reclassification d'instruments existants (autres que les Actions Préférentielles) qui peut résulter en des instruments occupant le même rang ou un rang supérieur aux Actions Préférentielles de Catégorie B eu égard aux droits de vote ((autres que les droits de vote occupant le même rang que les Actions Ordinaires), dividendes, rachat, conversion ou liquidation; ou (yy) changement ou modification des préférences, privilèges ou droits des Actions Préférentielles de Catégorie B; ou (zz) toute nouvelle émission des Actions Préférentielles de Catégorie B (sauf, afin de lever tout doute, les émissions intervenant lors de l'exercice des instruments existants ou de la conversion des Actions Préférentielles de Catégorie B); et

(b) applicables aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A: toute émission (xx) de nouveaux instruments (convertibles ou non en Actions) et toute reclassification d'instruments existants (autres que les Actions Préférentielles) qui peut résulter en des instruments occupant le même rang ou un rang supérieur aux Actions Préférentielles de Catégorie A eu égard aux droits de vote (autres que les droits de vote occupant le même rang que les Actions Ordinaires), dividendes, rachat, conversion ou liquidation; ou (yy) changement ou modification des préférences, privilèges ou droits des Actions Préférentielles de Catégorie A; ou (zz) toute nouvelle émission des Actions Préférentielles de Catégorie A (sauf, afin de lever tout doute, les émissions intervenant lors de l'exercice des instruments existants ou de la conversion des Actions Préférentielles de Catégorie A).

9.9. Tout changement de nationalité de la Société ne pourra être décidé qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, dans les limites prévues par la Loi.

9.10. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex, une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

9.11. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres, de se parler et de délibérer valablement; une participation aux assemblées de cette manière équivalant à une participation en personne à la réunion.

9.12. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au maximum dix (10) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un mandat ne pouvant être supérieur à six ans et sont rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. Les détenteurs d'Actions Ordinaires exclusivement et en tant que classe d'actionnaires distincte, sous réserve des limites qui peuvent être établies dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, auront le droit de proposer au vote de l'assemblée générale des actionnaires de la Société une liste de candidats pour l'élection de sept (7) postes d'administrateur (les «Administrateurs Ordinaires»). Tout Administrateur Ordinaire pourra être révoqué sans motif par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, pour autant qu'une majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires votent en faveur de cette révocation. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur Ordinaire, ledit poste de cet Administrateur Ordinaire devra rester vacant jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires, exclusivement et en tant que classe d'actionnaires distincte, proposent une liste de candidats pour pourvoir ce poste.

10.4. La majorité des détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A, exclusivement et en tant que classe d'actionnaires distincte, sous réserve des limites qui peuvent être établies dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, auront le droit de proposer un (1) candidat au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires une liste de candidats administrateurs de la Société pour l'élection (l'«Administrateur Investisseur de Catégorie A»). L'Administrateur de Catégorie A pourra être révoqué sans motif par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, pour autant qu'une majorité des détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A votent en faveur de cette révocation. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur Investisseur de Catégorie A, ledit poste de cet Administrateur Investisseur de Catégorie A devra rester vacant jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A proposent un nouveau candidat à l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour pourvoir ce poste.

10.5. La majorité des détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B, exclusivement et en tant que classe d'actionnaires distincte, sous réserve des limites qui peuvent être établies dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, auront le droit de proposer un (1) candidat au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires une liste de candidats administrateurs de la Société pour l'élection (l'«Administrateur Investisseur de Catégorie B»). L'Administrateur Investisseur de Catégorie B pourra être révoqué sans motif par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, pour autant qu'une majorité des détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B votent en faveur de cette révocation. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur Investisseur de Catégorie B, ledit poste de cet Administrateur Investisseur de Catégorie B devra rester vacant jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B proposent un nouveau candidat à l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour pourvoir ce poste.

10.6. Tous les actionnaires ensemble (propriétaires des Actions Ordinaires et des Actions Préférentielles) auront le droit de proposer au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires une liste de candidats pour l'élection d'un (1) administrateur (l'«Administrateur Indépendant»). L'Administrateur Indépendant peut être révoqué sans motif par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, pour autant qu'une majorité des actionnaires votent en faveur de cette révocation. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur Indépendant, ledit poste de cet Administrateur Indépendant devra rester vacant jusqu'à ce que les actionnaires proposent à l'assemblée générale des actionnaires une liste de candidats pour pourvoir ce poste.

10.7. Si un poste devient vacant à la suite de la démission, décès, révocation ou l'exclusion d'un Administrateur, ledit poste vacant sera pourvu, dès que possible, par un nouvel Administrateur, nommé parmi les candidats dudit/desdits actionnaire(s) qui ont désigné l'ancien Administrateur conformément à ce qui précède. Ledit/lesdits actionnaire(s) présentera/présenteront un nouvel Administrateur dans un délai maximal de vingt (20) jours à partir du premier jour de ladite vacance, et chaque Partie exercera rapidement le droit de vote attaché à ses Actions (et chacune des Actions détenues en fiducie sur lesquelles ils ont un droit de vote) aux fins d'élire ledit candidat au Conseil. En cas de vacance due au décès, incapacité, démission ou révocation d'un Administrateur Investisseur, aucune Décision Majeure (telle que définie ci-dessous) pourra être prise par la Société ou toute filiale jusqu'à ce que ledit Administrateur Investisseur ait été remplacé, sauf si le(s) actionnaire(s) ne présente(nt) pas de candidat dans un délai de vingt (20) jours tel que susmentionné.

10.8. Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, sous réserve des limites qui peuvent être établies dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, mettre en place un comité de rémunération afin de revoir les conditions et le montant de toute rémunération à payer aux fondés de pouvoir ou administrateurs ou employés de la Société ou de n'importe laquelle de ses filiales, et/ou un comité de révision afin d'examiner les questions ayant trait à la comptabilité, aux contrôles et à la révision.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société.

11.1 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par écrit pourvu qu'elle soit précédée d'une délibération entre les administrateurs par des moyens tels que ceux mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution peut consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque administrateur de la Société (résolution circulaire) conformément à l'article 12.3. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

11.2 Le conseil d'administration peut également, en toutes circonstances, adopter à l'unanimité des résolutions écrites par voie de circulaire. De telles résolutions signées par chaque membre du conseil conformément à l'article 12.3. auront la même validité et opposabilité que des résolutions adoptées durant une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures manuscrites ou électroniques peuvent être apposées sur un document unique ou sur diverses copies papier ou électroniques du même document effectuées par lettre, câble, facsimile, télex ou tout autre moyen.

11.3. Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donnée à chaque administrateur au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion en question, auquel cas le délai de notification sera réduit à vingt-quatre (24) heures avant la tenue de la réunion.

11.4. Aucune convocation écrite préalable n'est requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés lors d'une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite moyennant l'assentiment unanime de tous les membres de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation écrite spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil se tenant aux heures et lieux prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout membre du conseil pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres, se parler et de délibérer valablement; une participation à la réunion de cette manière équivalant à une participation en personne à la réunion.

11.7. Un administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

11.8. Le quorum requis pour une réunion du conseil d'administration lors de la première convocation inclura au moins la moitié de ses administrateurs dont au moins trois (3) administrateurs investisseurs dont (i) l'Administrateur Investisseur de Catégorie B et (ii) l'Administrateur Investisseur de Catégorie A. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint à la première réunion régulièrement convoquée, une nouvelle réunion sera tenue au plus tard sept (7) jours après ladite première réunion avec le même ordre du jour à laquelle aucun quorum ne sera requis, sauf tel que prévu par la loi applicable. Si un Administrateur n'est pas en mesure de participer à une réunion du Conseil, alors la Société fournira rapidement audit Administrateur tous les documents supplémentaires remis aux participants.

11.9. Sans préjudice de l'article 11.10 ci-dessous, les décisions du conseil d'administration sont valablement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une réunion. En cas d'égalité des votes, le président n'a pas de voix prépondérante.

11.10. Toute décision énumérée ci-dessous (les «Décisions Majeures») devront d'abord être approuvées par le conseil d'administration par un vote favorable des administrateurs détenant, au total, soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des administrateurs participant la réunion du conseil en question (et autorisés à voter), y compris le vote favorable de soit l'Administrateur Investisseur de Catégorie A soit l'Administrateur Investisseur de Catégorie B (la «Majorité Qualifiée du Conseil»):

- (i) approbation du budget annuel ou du plan d'entreprise ou toute modification y relative;
- (ii) toutes dépenses non prévues dépassant individuellement 250.000 EUR ou dont le montant total dépasse 1.000.000 EUR par exercice fiscal;
- (iii) tout emprunt ou tous concours bancaires (y compris des lignes de crédit et possibilités de découvert mais à l'exclusion de prêts intersociétés entre les sociétés du groupe), qui n'est/ne sont pas prévu(s) dans le budget annuel et dépassant, au total, 500.000 EUR;
- (iv) toute acquisition ou vente ou gage d'actifs par la Société ou une filiale, qui n'a pas lieu dans le cours normal des affaires de la Société ou de ladite filiale, d'une valeur de plus de 250.000 EUR individuellement;
- (v) toute vente, transfert ou licence des droits de propriété intellectuelle de la Société ou d'une filiale (sauf entre les sociétés de Ebuzzing Group) qui n'a pas lieu dans le cours normal des affaires de la Société ou de ladite filiale;

(vi) détermination des titres à attribuer aux employés, consultants et administrateurs de la Société et ses filiales, y compris par le Transfert de titres détenus par la Société;

(vii) toute autre émission de titres, y compris les émissions autorisée dans les limites du capital social de la Société telle que prévue à l'article 5.2 à 5.7;

(viii) mise en place, liquidation amiable ou dissolution d'une filiale;

(ix) nomination, recrutement ou renvoi, et rémunération de tout employé dont la rémunération brute totale équivaut ou est supérieure à 170.000 EUR or de tout membre du comité de gestion (le cas échéant) et tout changement substantiel de ladite rémunération;

(x) déclaration ou paiement de tout dividende ou toute sorte de distribution sur les Actions;

(xi) changement de secteur d'activité de la Société ou d'une filiale;

(xii) sauf stipulation contraire dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, choisir et/ou charger une banque d'investissement ou une personne exerçant une activité en vue d'initier ou de réaliser une Vente ou une OPI, et de mettre en œuvre toute action préparatoire (y compris la conduite du processus de négociation) à prendre dans le cadre d'une Vente ou d'une OPI;

(xiii) toute transaction entre la Société et une filiale et toute personne clé (telle que peut être prévue dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire) ou tout affilié ou parent de ladite personne clé, ou toute personne détenant plus d'un pour cent (1%) du capital social ou des droits de vote de la Société ou d'une filiale, et tout changement substantiel de ladite transaction;

(xiv) approbation de l'exercice par la Société de toute option d'achat pour un prix d'achat supérieur à 50.000 EUR individuellement ou 250.000 EUR durant l'exercice fiscal.

Chacun des seuils mentionnés au présent article 11.10 peut être modifié par le conseil d'administration, une fois par an, à la Majorité Qualifiée du Conseil.

11.11 Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil d'administration de la Société peut également être passée par écrit, pourvu que ladite résolution soit précédée par une délibération en vertu du paragraphe 6 du présent article 11. Ladite résolution consistera en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque administrateur de la Société (résolution circulaire). La date de ladite résolution sera la date de la dernière signature.

11.12. Le conseil d'administration peut également, en toutes circonstances, à l'unanimité, passer des résolutions par voie de circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit. Lesdites résolutions, signées par chaque membre du conseil seront aussi valides et auront le même effet que les résolutions passées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent apparaître sur un document ou plusieurs copies des mêmes documents par courrier, câble, téléfax, télex ou tout autre moyen.

Art. 12. Procès-verbal des réunions du conseil.

12.1 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par les membres présents aux réunions pertinentes, de la manière prévue à l'article 12.3.

12.2 Les copies ou extraits desdits procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés certifiés conformes par le président du conseil d'administration de la Société ou par tout mandataire dûment habilité, de la manière prévue à l'article 12.3.

12.3 Les administrateurs de la Société peuvent signer des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société ou des résolutions circulaires de la Société par voie de (i) signature manuscrite ou (ii) signature électronique. La signature électronique aura la même valeur que la signature manuscrite en vertu de l'article 1322-1 du Code Civil luxembourgeois. La Société transmettra à chaque administrateur de la Société un certificat émis par soit (a) un prestataire accrédité de service de certification conformément à la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique, telle que modifiée, ou toute loi ou réglementation modifiant ou remplaçant cette loi, ou (b) un certificat émis par un prestataire de service de certification accrédité offrant le même niveau de services que le prestataire de service de certification accrédité décrit sous (a) ci-dessus.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à tout administrateur ou à une tierce personne qui ne doit pas nécessairement être actionnaire.

Art. 15. Signature ayant force contraignante. La Société sera valablement engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui

de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et une quelconque autre entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoirs de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est un administrateur, fondateur de pouvoir ou employé de cette autre entreprise ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondateur de pouvoirs de la Société, qui agit en qualité d'administrateur, fondateur de pouvoirs ou employé d'une entreprise ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, uniquement en raison de sa position dans cette autre entreprise ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autres affaires.

16.3. Si un administrateur de la Société a un intérêt personnel et contraire à celui de la Société dans une quelconque transaction de la Société soumise au vote du conseil d'administration, cet administrateur ou fondateur de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Commissaire aux comptes.

17.1. Les activités de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(ont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il(s) sera(ont) rééligible(s).

17.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

19.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 ci-dessus.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps à autre, selon ce qu'elle estime, à sa discrétion, être le mieux adapté à l'objet social et à la politique de la Société et conformément aux dispositions des Statuts et d'un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, temps à autre conclu.

19.3. Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que pour la modification des présents Statuts.

20.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à sa liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de ladite liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

20.3. En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués conformément aux dispositions des articles 6.7.3. et 6.8.5. des présents Statuts.

Art. 21. Définitions. Les termes définis dans les présents Statuts aura la signification suivante:

«Affilié» désigne, eu égard à tout Personne spécifique, toute autre Personne qui contrôle (dans le sens de l'article 309 et suivants de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre) ou est contrôlée, directement ou indirectement, par ou est sous le contrôle commun de ladite Personne spécifique; en ce qui concerne tout capital-risque ou fonds d'investissement similaire, «Affilié» inclura tout autre fonds de ce type, y compris les sociétés de personnes qui ont des mandataires, membres-directeurs ou gérants communs ou affiliés. Pour les besoins de la présente définition «Contrôle» signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et lignes de conduites d'une personne, que ce soit par la propriété de valeurs mobilières avec droit de vote ou des participations similaires, en vertu d'un contrat ou autrement;

«Actions Préférentielles de Catégorie A» désigne les Actions Préférentielles de Catégorie A1 et les Actions Préférentielles de Catégorie A2 en tant que classe unique.

«Actions Préférentielles de Catégorie B» désigne les Actions Préférentielles de Catégorie B1 et les Actions Préférentielles de Catégorie B2 en tant que classe unique.

«Prix d'Émission» désigne la valeur nominale plus la prime d'action payée par l'actionnaire en question au moment de l'émission des Actions Préférentielles en question.

«Opération de Liquidation» désigne une opération qui est ou peut résulter en (i) une liquidation, volontaire ou non, ou une dissolution de la Société, (ii) la vente, le transfert ou la cession de tout ou d'une part substantielle des Actifs Substantiels et/ou des affaires, ou (iii) une fusion avec toute autre société ou toute autre restructuration (p.ex. un apport de Titres en échange de nouvelles actions d'une autre société) conformément à laquelle la Société n'est pas la entité absorbante et les Parties ne détiennent pas, au total, plus de cinquante pour cent (50%) du capital social et des droits de vote de ladite entité absorbante.

«Personne» désigne tout individu, entreprise, entité, société de personne, association, société à responsabilité limitée, trust (fiducie) ou toute autre personne morale.

«Actions Préférentielles» désigne les Actions Préférentielles de Catégorie A et les Actions Préférentielles de Catégorie B et les Actions Ordinaires émises lors de la conversion desdites Actions Préférentielles de Catégorie A et Actions Préférentielles de Catégorie B.

«Vente» désigne le Transfert d'un nombre d'instruments de sorte qu'à la suite dudit Transfert, le(s) cessionnaire(s) (y compris les Affiliés, selon le cas) détiendrai(en)t, immédiatement ou à la date d'échéance plus de cinquante pour cent (50%) des Actions et/ou des droits de vote de la Société en tenant compte de la dilution.

«Titres» désigne, à ce jour et dans le futur: (i) les Actions; (ii) les Warrants (Bons de Souscription) (iii) les titres ou autres droits permettant à leurs détenteurs de souscrire ou d'acquérir autrement ou se voir attribuer, immédiatement ou dans le futur, des Actions, (iv) les droits de souscription attachés aux Actions ou autres titres, et (v) tout droit de recevoir des Actions ou titres gratuits.

«Actions» désigne les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles.

«Actifs Substantiels» désigne tout actif représentant une part significative de la propriété de Ebuzzing Group soit compte tenu de sa valeur ou de son impact décisif soit sur les projets en cours ou potentiels de Ebuzzing Group ou à des fins de conduite des affaires de Ebuzzing Group telles qu'alors conduites.

«Transfert» désigne toute transaction, y compris une promesse ou un engagement d'effectuer des transactions ou l'octroi de garanties, avec ou sans contrepartie, que ce soit volontaire ou sur la base d'une décision de justice ou par voie législative, susceptible de modifier à présent ou dans le futur, directement ou indirectement, la participation et/ou les droits de vote dans la Société, par voie de transfert (vente, prêt, apport, don, répartition, échange, vente publique ou tout autre moyen), exercice, conversion (sauf pour la conversion des Actions Préférentielles en Actions Ordinaires) ou démembrement des Actions, ou tout autre moyen, de la propriété de Titres (propriété, nue-propriété, usufruit), ou tous droits sur tout instrument (y compris tout droit de vote ou droit à un/des dividende(s)), y compris, sans limitation des avantages financiers, apports partiels d'actifs, fusions, scissions, ou toute combinaison de ces méthodes de transfert de propriété).

«Warrants» désigne les warrants (bons de souscription) qui peuvent être émis par la Société, chacune conférant le droit de souscrire à un nombre d'Actions à un certain prix d'exercice.

Huitième résolution

L'assemblée a décidé de nommer:

- Mr. Jean Canzoneri, né à Toulouse, France, le 23 février 1983, demeurant au 100, rue Marius AUFAN, 92300 Levallois-Perret, France; et

- Covent 4, une société par actions simplifiée de droit français ayant un capital social de deux millions sept cent huit mille euros (2.708.000 EUR), ayant son siège social au 49-51, avenue George V, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 524 870 862, représentée par Mr. Georges Saier, né à Boulogne-Billancourt, France, le 9 décembre 1961, demeurant au 16 place des Etats-Unis, 75116 Paris, France, en qualité de représentant permanent,

en tant que nouveaux administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2018.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 4.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi (sauf dans le cas de la conclusion du rapport de RSM Audit Luxembourg pour laquelle prévaut la version française).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. PARDAENS, P. FLORIN, S. MARTIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2012. Relation: LAC/2012/15533. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012052584/1668.

(120073211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Schneider Landschaftsbau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 59, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 56.461.

—
Korrektur zur Hinterlegung vom 19/03/2012 - L120044284

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059738/10.

(120084361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Sea Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 133.491.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059740/10.

(120084026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Sedna Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 99.779.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059742/9.

(120083915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

TA EU Acquisitions II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.079.088,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.379.

—
L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Keith Grealley, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour la Société

Keith Grealley

Un Mandataire

Référence de publication: 2012059779/20.

(120084134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Semerca Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 64.444.

Changement d'adresse de Monsieur Jos HEMMER, administrateur:

30 Berreggaass
L-5483 WORMELDANGE

Changement d'adresse de Monsieur Eric LECLERC, administrateur:

4, rue Peternelchen
L-2370 HOWALD

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012059745/15.

(120084382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Semnon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 142.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEMNON S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2012059746/11.

(120084455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGG S.A.

Référence de publication: 2012059749/10.

(120083973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

VALARTIS FUNDS (Lux. I), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 68.826.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mai 2012

L'Assemblée décide:

- d'accepter les démissions de Messieurs Timothy McCARTHY et Gustav STENBOLT comme Administrateurs de la Société
- de coopter Messieurs André HEUSSER, résidant professionnellement au 2-4 Place du Molard, CH-1211 Genève 3 et Philipp LEIBUNDGUT, résidant professionnellement au 24 Sihlstrasse, CH-8021 Zurich, comme Administrateurs en remplacement de, respectivement, Messieurs Timothy McCARTHY et Gustav STENBOLT démissionnaires
- que Messieurs André HEUSSER et Philipp LEIBUNDGUT terminent le mandat de leur prédécesseur

Extraits certifiés sincères et conformes

Pour VALARTIS FUNDS (LUX. I)

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012059806/18.

(120084191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Sublim Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 115.498.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°1198 du 20 juin 2006.

Il est porté à la connaissance de tiers que Monsieur Robert Van Beemen, en sa qualité d'Administrateur, a changé de domicile, à savoir, 51, Koningslaan - NL-1406 KG Bussum

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2012059764/13.

(120083629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.906.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 23 avril 2012 au siège social de la société

Les démissions de Monsieur Jean-Marie Laurent Josi, administrateur de sociétés, résidant professionnellement 2 rue de la Chancellerie à B-1000 Bruxelles et de Monsieur François Pauly, administrateur de sociétés, résidant professionnellement 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg sont acceptées.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2012.

Certifié sincère et exact

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012059750/15.

(120084014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.954.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012059751/10.

(120084002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

CENSI Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 159.900.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den achten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven.

SIND ERSCHIENEN:

1) Centrum Holding Luxembourg S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg ("Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg") unter der Nummer B 158.741,

2) SIGNA CENSI Beteiligung GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechts mit Sitz in Freyung 3, A-1010 Wien, eingetragen im Handelsregister Wien unter der Nummer FN 360689a,

beide vertreten durch Herrn Jean-Pierre Dias, Privatbeamten, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg, gemäss privatschriftlichen Vollmachten.

Die Vollmachten werden nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt um zusammen mit dieser einregistriert zu werden.

Die vorgenannten Erschienenen, vertreten wie erwähnt, ersuchen den instrumentierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- dass Centrum Holding Luxembourg S.à.r.l. und SIGNA CENSI Beteiligung GmbH die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft CENSI Holding B S.à r.l. sind, mit Sitz in L-1341 Luxemburg, 7, place Clairefontaine, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 159.900. Die Gesellschaft wurde am 21. März 2011 gegründet durch Urkunde des Notars Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1394 vom 27. Juni 2011.

- dass das Gesellschaftskapital einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) beträgt, eingeteilt in:

(a) fünfzigtausend (50.000) voll eingezahlte Anteile der Klasse A mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) (die "A-Anteile" und deren jeweilige(r) Eigentümer der/die "Gesellschafter Klasse A"); und

(b) fünfzigtausend (50.000) voll eingezahlte Anteile der Klasse B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) (die "B-Anteile" und deren jeweilige(r) Eigentümer der/die "Gesellschafter Klasse B").

Nach diesen Erklärungen treten die Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, welche einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals halten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen und fassen folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-1341 Luxemburg, 7, place Clairefontaine nach L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Sitzverlegung beschliessen die Gesellschafter, Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven (Großherzogtum Luxemburg)."

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde zum oben genannten Datum in Senningerberg erstellt wird.

Nachdem die Urkunde dem Vertreter der Erschienenen vorgelesen wurde, haben dieser und Wir, der unterzeichnete Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22626. Reçu 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 23. Mai 2012.

Référence de publication: 2012060032/55.

(120085164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Sixa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2012059752/11.

(120083883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

TA EU Acquisitions III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.212.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.383.

—
L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Keith Grealley, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour la Société

Keith Grealley

Un Mandataire

Référence de publication: 2012059780/20.

(120084133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Plantco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 33.816.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den fünfzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Anton Cornelis DE BOEF, geboren in Poederoven (Niederlande), am 18. März 1942, wohnhaft in B-2950 Kapellen Lijsterbeslaan 22 (Belgien).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1. Dass die Aktiengesellschaft "PLANTCO HOLDING S.A.", mit Sitz in L2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 33.816, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank MOLITOR, mit dem damaligen Amtssitz in Bad Mondorf, am 3. Mai 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 417 vom 13. November 1990;

2. Dass das Gesellschaftskapital zweihundertneunundzwanzigtausenddreihundertundein Euro und einundfünfzig Cent (229.301,51 EUR) beträgt, eingeteilt in neuntausendzweihundertfünfzig (9.250) Aktien mit einem Nominalwert von je vierundzwanzig Euro und neunundsiebzig Cent (24,79 EUR).

3. Dass der Komparent Besitzer aller Aktien der Gesellschaft geworden ist, so wie dies aus dem Aktienregister hervorgeht.

4. Dass der Komparent, als alleiniger Aktieninhaber, (der "Alleingesellschafter"), beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

5. Dass der Alleingesellschafter erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.

6. Dass der Alleingesellschafter, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird.

Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten.

7. Dass der Alleingesellschafter dem Verwaltungsrat und dem Rechnungsprüfer volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage erteilt.

8. Dass die Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, aufbewahrt werden.

Daraufhin hat der Komparent dem amtierenden Notar das Aktienregister der Gesellschaft vorgelegt, welches auf der Stelle annulliert worden ist.

Somit hat der unterzeichnete Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft "PLANTCO HOLDING S.A." festgestellt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: A. C. DE BOEF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2012. LAC/2012/23425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060960/52.

(120085943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Soado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 160.912.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059754/9.

(120083922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Solden SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLDEN S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2012059757/11.

(120084451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Sonora Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 127.108.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059759/9.

(120083894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Space Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPACE LUX

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012059760/11.

(120083756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

The Roman Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.667.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2011 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG SARL, ayant son siège social à Luxembourg, 1 rue des Glacis L-1628 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Mayfair Trust SARL, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059791/14.

(120083425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Stinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.962.

—
Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012059763/12.

(120084143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Söderberg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.061.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059767/9.

(120083917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

K-Line S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 168.910.

—
STATUTS

L'an deux mille douze.

Le onze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de société, demeurant à F-57050 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Régis STEINER, avocat, demeurant professionnellement à F-67300 Schillingheim, 1, rue de La Haye, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 mai 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de K-LINE S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de société, demeurant à F-57050 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de société, demeurant à F-57050 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. STEINER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 mai 2012. Relation: ECH/2012/838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060207/107.

(120084933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Torisa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2012059771/11.

(120083785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.
